



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

RESCCUE

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'AIRES PROTEGEES DU GRAND SUD

PARTIE 2 : EVALUATION DES COUTS DE GESTION DU RESEAU ACTUEL D'AIRES PROTEGEES DU GRAND SUD



© Martial Dostane / NCTPS

L'Opérateur RESCCUE en province Sud de Nouvelle-Calédonie consiste en un groupement de quatre entreprises partenaires :

Asconit Consultants (leader)
Eric Baye, Directeur de Projet
eric.baye@asconit.com

Gaëlle Grattard
gaelle.grattard@asconit.com

Bioeko
Yannick Dominique, Coordinateur technique
ydominique@bioeko.nc



Vertigo Lab
Thomas Binet
Thomas.binet@vertigolab.eu



ONFI
Quentin Delvienne
quentin.delvienne@onfinternational.org

Version	Date d'envoi	Rédacteur Principal/Contributeur
Version 1 envoyée à la PS et à la CPS	11/08/2016	Thomas Binet, Ambre Diazabakana, Marion Bregnard, Yannick Dominique, Gaëlle Grattard
Version 1 commentée par la CPS et la PS	22/08/2016	JB Marre, Isabelle Jurquet
Version 2 envoyée à la PS et à la CPS	09/09/2016	Thomas Binet, Ambre Diazabakana, Marion Bregnard, Yannick Dominique, Gaëlle Grattard
Version 2 commentée par la PS et la CPS	26/10/2016	JB Marre, Paul Sauboua, Isabelle Jurquet
Version 3 envoyée à la PS et à la CPS	10/11/2016	Thomas Binet, Ambre Diazabakana, Marion Bregnard, Yannick Dominique, Gaëlle Grattard
Version 3 commentée par la PS et la CPS	26/10/2016	JB Marre, Paul Sauboua, Isabelle Jurquet
Version 4 envoyée à la PS et à la CPS	31/01/2017	Thomas Binet, Ambre Diazabakana, Marion Bregnard, Yannick Dominique, Nicolas Bargier

Rappel des objectifs et composantes du projet

Le projet RESCCUE (Résilience des Ecosystèmes et des Sociétés face au Changement Climatique) vise à contribuer à accroître la résilience des pays et territoires insulaires du Pacifique face aux changements globaux, par la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Il prévoit notamment de développer des mécanismes de financement innovants pour assurer la pérennité économique et financière des activités entreprises. Ce projet régional opère sur un à deux sites pilotes dans chacun des pays et territoires suivants : Fidji, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Vanuatu.

RESCCUE est financé principalement par l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), pour une durée de cinq ans (01/01/2014 - 31/12/2018). Le montant global du projet est estimé à 13 millions d'Euros. La CPS bénéficie d'un financement total de 6,5 millions d'euros : une subvention de l'AFD octroyée en deux tranches (2013 et 2016 à hauteur de 2 et 2,5 millions d'Euros respectivement), et une subvention du FFEM de 2 millions d'Euros. Le projet RESCCUE fait en complément l'objet de cofinancements. Sa maîtrise d'ouvrage est assurée par le Secrétariat de la Communauté Pacifique (CPS), assisté par les gouvernements et administrations des pays et territoires concernés.

Le site du « Grand-Sud » est un des deux sites pilotes retenus en Nouvelle-Calédonie. Le montant global du budget dédié à la déclinaison locale du projet sur ce site est de 630 k€ soit 75 millions de F CFP. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la CPS, assistée de la province Sud. La maîtrise d'œuvre est quant à elle assurée par le consortium Asconit Consultants, Bio eKo Consultants, Vertigo Lab et ONF international.

RESCCUE est structuré en cinq composantes :

Composante 1 - Gestion intégrée des zones côtières : Il s'agit de soutenir la mise en œuvre de la GIZC « de la crête au tombant » à travers l'élaboration de plans de GIZC, la mise en place de comités ad hoc, le déploiement d'activités concrètes de terrain tant dans les domaines terrestres que marins, le renforcement des capacités et le développement d'activités alternatives génératrices de revenus.

Composante 2 - Analyses économiques : Cette composante soutient l'utilisation d'une large variété d'analyses économiques visant d'une part à quantifier les coûts et bénéfices économiques liés aux activités de GIZC, d'autre part à appuyer diverses mesures de gestion, politiques publiques et mises en place de mécanismes économiques et financiers.

Composante 3 - Mécanismes économiques et financiers : Il s'agit de soutenir la mise en place de mécanismes économiques et financiers pérennes et additionnels pour la mise en œuvre de la GIZC : identification des options possibles (paiements pour services écosystémiques, redevances, taxes, fonds fiduciaires, marchés de quotas, compensation, certification, etc.) ; études de faisabilité ; mise en place ; suivi.

Composante 4 - Communication, capitalisation et dissémination des résultats du projet dans le Pacifique : Cette composante permet de dépasser le cadre des sites pilotes pour avoir des impacts aux niveaux national et régional, en favorisant les échanges d'expérience entre sites du projet, les expertises transversales, la dissémination des résultats, en particulier au cours d'événements à destination des décideurs régionaux, etc.

Composante 5 - Gestion du projet : Cette composante fournit les moyens d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du projet, l'organisation des réunions des comités de pilotage, des évaluations et audits, etc.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la composante 2 de mise en œuvre du projet RESCCUE en province Sud. Son objectif est de fournir une évaluation des coûts associés au déploiement des activités de gestion du réseau d'aires protégées du Grand Sud. Cette première estimation doit éclairer les gestionnaires sur les besoins en financement associés à la gestion efficace du réseau. Ces résultats devraient in fine appuyer la sélection de mécanismes de financement adaptés au contexte et aux besoins en gestion du Grand Sud (L3.3 « Etude de faisabilité des mécanismes de financements innovants et feuille de route »).

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	5
TABLE DES FIGURES	6
TABLE DES TABLEAUX.....	6
RESUME EXECUTIF.....	7
CHAPITRE 1 : CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE	10
1 GESTION DU RESEAU D'AIRES PROTEGEES DU GRAND SUD.....	10
2 APPUYER LE DEPLOIEMENT DE SOLUTIONS FINANCIERES PERENNES EN PROVINCE SUD : LE PROJET RESCCUE	10
2.1 <i>L'approche RESCCUE.....</i>	<i>10</i>
2.2 <i>Utilisations de l'évaluation des coûts de gestion du réseau actuel d'AP du Grand SUD..</i>	<i>11</i>
CHAPITRE 2 : CADRE DE L'ETUDE	11
1 LE RESEAU ACTUEL D'AIRES PROTEGEES DU GRAND SUD NEO-CALEDONIEN	11
2 MODALITES DE GESTION DU RESEAU ACTUEL D'AIRES PROTEGEES DU GRAND SUD	15
CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE D'EVALUATION DES COUTS DE GESTION ET DES BESOINS EN FINANCEMENT DU RESEAU D'AIRES PROTEGEES DU GRAND SUD	17
1 CADRE D'ANALYSE.....	17
1.1 <i>Stratégie financière d'une aire protégée</i>	<i>17</i>
1.2 <i>Typologie des coûts de gestion</i>	<i>19</i>
2 APPROCHE	22
2.1 <i>Analyse financière du réseau actuel d'AP du Grand Sud</i>	<i>22</i>
2.2 <i>Disponibilité et collecte des données financières sur le réseau d'AP du Grand Sud.....</i>	<i>22</i>
2.3 <i>Limite de l'évaluation des coûts de gestion du réseau d'AP du Grand Sud</i>	<i>23</i>
CHAPITRE 4 : PLANIFICATION FINANCIERE.....	25
1 ANALYSE FINANCIERE DE LA GESTION DES AIRES PROTEGEES DU GRAND SUD.....	25
1.1 <i>Analyse des sources de financement des AP du Grand Sud.....</i>	<i>25</i>
1.2 <i>Analyse des coûts de gestion du réseau d'AP du Grand Sud.....</i>	<i>28</i>
2 ESTIMATION DES BESOINS ET DE L'ECART EN FINANCEMENT	36
CONCLUSION.....	41
BIBLIOGRAPHIE	42
ANNEXES.....	43
ANNEXE 1: QUESTIONNAIRE D'ENQUETE AUPRES DES GESTIONNAIRES D'AP DU GRAND SUD.....	43
ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INTERROGEEES POUR LA COLLECTE DE DONNEES	51
ANNEXE 3: OBJECTIFS DE GESTION DU PPRB ET DU CAP N'DUA	52
ANNEXE 4 : COUTS UNITAIRES DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES DE GESTION DES AP DU GRAND SUD.....	53
ANNEXE 5 : FINANCEMENT DES AP DU GRAND SUD PAR LA DENV.....	54
ANNEXE 6 : DIFFERENTIEL ENTRE LES SUBVENTIONS ISSUES DES CONVENTIONS CADRES ATTENDUES ET PERÇUES.....	58

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AGDR	Aire de gestion durable des ressources
AMP	Aire marine protégée
AP	Aire protégée
CCB	Convention pour la Conservation de la Biodiversité
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Calédonie
CPS	Communauté du Pacifique
DAFE	Direction du service de l'Etat de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement
DDR	Direction du Développement Rural
DENV	Direction de l'Environnement
DEPS	Direction de l'Équipement de la province Sud
DFCI	Défense de la Forêt Contre les Incendies
DRH	Direction des Ressources Humaines
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
GLS	Grand Lagon Sud
ŒIL	Observatoire de l'environnement de Nouvelle-Calédonie
PPRB	Parc Provincial de la Rivière Bleue
PS	Province Sud
RESCCUE	Restauration des Services Ecosystémiques et Adaptation au Changement Climatique
SAF	Service Administratif et Financier
SCBT	Service Connaissance, Biodiversité et Territoires
SGN	Service des Gardes Nature
SICIED	Service des Installations Classées, de l'Impact Environnemental et des Déchets

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Aires protégées terrestres et côtières du site pilote du Grand Sud néocalédonien	13
Figure 2 : Aires marines protégées du site pilote du Grand Sud néocalédonien	14
Figure 3 : Développement de la stratégie financière d'une Aire Protégée	18
Figure 4 : Typologie des coûts de gestion des AP (Source : les auteurs).....	20
Figure 5 : Méthodologie d'analyse financière du réseau d'AP du Grand Sud	22
Figure 6: Evolution des subventions de l'Œil issues des conventions cadres PS-Vale-PE-SLN 20-201628	
Figure 7: Répartition des coûts de gestion du PPRB par activité	34
Figure 8 : Répartition des coûts de gestion de Cap N'Dua par activité	35
Figure 9 : Répartition des coûts de gestion de Netcha, les chutes de la Madeleine et Bois du Sud.....	36
Figure 10: Architecture du plan de gestion du PPRB	52
Figure 11: Architecture du plan de gestion de Cap N'Dua	52

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1: Synthèse des principaux financements alloués à la gestion des AP du Grand Sud.....	8
Tableau 2: Aires protégées du site pilote.....	12
Tableau 3 : Contenu de l'étude	24
Tableau 4 : Recettes des droits d'entrée du PPRB et bilan de fréquentation sur les 6 dernières années	26
Tableau 5: Synthèse des principaux financements alloués à la gestion des AP du Grand Sud.....	26
Tableau 6 : Estimation des ressources humaines de la DENV allouées à la gestion des AP du Grand Sud	32
Tableau 7 : Comptabilité financière des AP du Grand Sud sur la période 2013-2015 (hors ressources humaines).....	33
Tableau 8: Besoins et écart en financement du réseau d'AP du Grand Sud	39
Tableau 9: Coûts de gestion de la Brigade des Gardes Natures du Grand Sud.....	53
Tableau 10: détails des coûts de gestion du PPRB (Source : DENV).....	54
Tableau 11: Détails des coûts de gestion de Cap N'Dua (Source : DENV).....	56
Tableau 12: Détails des coûts de gestion de Netcha/ Madeleine/ Bois du Sud (Source: DENV)	57

Résumé exécutif

Afin d'appuyer les gestionnaires du réseau d'Aires Protégées (AP) du Grand Sud dans la mise en œuvre de leurs actions de protection de la biodiversité et des écosystèmes, le projet RESCCUE prévoit le déploiement de solutions financières pérennes.

Préalablement à la définition et au calibrage de mécanismes de financement innovants pouvant assurer le financement des AP du Grand Sud, une analyse financière du réseau actuel a été produite afin d'**évaluer les coûts de la gestion des aires protégées du Grand Sud et d'analyser l'estimation des besoins en financement**, récurrents de la part des gestionnaires. Cette analyse constitue ainsi un diagnostic financier initial préalable et nécessaire à la définition d'une stratégie financière cohérente pour la gestion des AP du Grand Sud.

Le Grand Sud est représentatif de la diversité des outils de protection des espaces naturels mobilisables en province Sud : les statuts de réserve naturelle, de réserve naturelle intégrale, d'aires de gestion durable des ressources (AGDR) et de parc provincial y sont présents. En partie terrestre et côtière, le réseau actuel est composé de 13 sites, répartis sur plus de 27 000 hectares (soit près de 21% de la superficie du site pilote du Grand Sud). En partie marine, le site pilote couvre quatre aires marines protégées (AMP) dont trois sont incluses dans le périmètre de la baie de Prony. La dernière correspond à une partie de la zone tampon du Grand Lagon Sud (GLS), parc provincial et site inscrit au Patrimoine Mondial. L'ensemble de ces AP est géré par la Direction de l'Environnement (DENV) dont les compétences sont réparties au niveau central et local entre cinq services (Service Administratif et Financier (SAF), Service Connaissance, Biodiversité et Territoires (SCBT), Service des Gardes Nature (SGN), Service des Installations Classées, de l'Impact Environnemental et des Déchets (SICIED), Parc Provincial de la Rivière Bleue (PPRB)).

A partir d'un important travail d'identification des coûts actuels de gestion associés au réseau d'AP du Grand Sud réalisé par le service SCBT de la DENV, les financements et les dépenses actuels de gestion ont pu être précisés pour le PPRB, Cap N'Dua et Netcha, les chutes de la Madeleine et les Bois du Sud, seules AP pour lesquelles des données financières furent enregistrées par la province.

Cependant quelques limites relatives à la disposition en données sont à souligner :

- le budget des autres directions de la province Sud impliquées indirectement dans la gestion du réseau d'AP du Grand Sud seraient à considérer. Cependant, la collecte de ces données nécessiterait un travail d'analyse détaillée des budgets pour chacune des directions de la province Sud¹;
- les coûts de gestion associés à chaque activité de gestion mise en œuvre dans le périmètre des AP seraient à détailler afin d'affiner l'analyse des budgets.

L'**absence de plans de gestion** pour la majorité des AP a également été un frein à l'analyse, limitant la possibilité de mener une évaluation fine de l'efficacité de gestion du réseau et l'estimation des besoins en financement pour la gestion efficace des AP du Grand Sud. Ces besoins en financement ont donc été collectés via une qualification et des estimations par les gestionnaires des principales ressources manquantes au regard de leur connaissance de la gestion actuelle des espaces naturels et des principaux besoins pour une gestion jugée efficace.

¹ Un travail d'identification du budget alloué à la seule gestion des AP a été réalisé pour la DENV par ses services. Il ne nous a cependant pas été possible d'intégrer dans l'analyse les budgets des autres directions de la province, pour lesquelles cette autoévaluation n'a pas été réalisée.

La principale source de **financement** des AP est le budget de la province. Sur la période 2013-2015, les budgets de la DENV, seuls budgets renseignés², représentaient un financement de 476 millions de F CFP (Tableau 1). Pour certaines AP terrestres (p. ex. le PPRB, Netcha, les chutes de la Madeleine, Bois du Sud) ce financement provincial inclut près de 39,3 millions de F CFP issus de la Convention pour la Conservation de la Biodiversité (CCB) qui représentait pour la période 2013-2017 un budget total de 600 millions de F CFP. La CCB aura permis le financement d'aménagement (p. ex. réhabilitation de la piste de Pouedihi dans le PPRB) ou d'études écologiques (p. ex. étude sur les fourmis électriques). La gestion du Grand Lagon Sud est, quant à elle, principalement financée par la province Sud et par le projet INTEGRE.

Tableau 1: Synthèse des principaux financements alloués à la gestion des AP du Grand Sud³

AP Sources de financement	PPRB (2013-2015)	Cap N'Dua (2013-2015)	Netcha, chutes de la Madeleine et Bois du Sud (2013-2015)	GLS (2014-2017)	TOTAL
DENV	323,5 millions	8,3 millions	109,9 millions	34,6 millions	476,3 millions
CCB + DAFE	32,6 millions	-	6,7 millions	-	39,3 millions
INTEGRE	-	-	-	68,0 millions	102,5 millions

Cependant, depuis plusieurs années, la diminution globale des budgets provinciaux entraîne une forte baisse des budgets consacrés à la gestion des AP : entre 2013 et 2015, la part du budget de la DENV alloué à la gestion des AP terrestres du Grand Sud a ainsi été réduite de 34%. Ces restrictions budgétaires de la province peuvent d'autant fragiliser la gestion des AP du Grand Sud qu'elles vont également affecter des organismes indirectement impliqués dans la conservation de la biodiversité en province Sud comme l'ŒIL qui connaît une baisse importante de ses financements ces dernières années⁴. Ainsi, face à la fragilité de financements alloués à la gestion des AP du Grand Sud, il est essentiel de repenser les investissements dans la gestion des AP et de trouver des moyens de les pérenniser et de les sécuriser.

L'analyse des **dépenses** de gestion des AP du Grand Sud (hors dépenses de personnels) révèle, quant à elle, qu'aujourd'hui plus de 75% du budget des AP du Grand Sud est alloué à des projets d'aménagement pour l'accueil des touristes. Le financement de ces projets par des budgets destinés à la gestion de l'environnement plutôt que par des fonds publics d'aménagement du territoire ou de développement touristique pourrait ainsi être questionné. Par exemple, sur Bois du Sud, les prestataires en charge de la gestion locale du site, financés par la DENV, assurent uniquement une mission d'accueil du public. Pour assurer la gestion intégrée des AP, il est ainsi essentiel de veiller à ce que ces projets d'aménagement (et de développement touristique) s'inscrivent dans une vision à long terme de la protection des espaces naturels en intégrant davantage les objectifs de conservation. Les missions d'accueil du public sur Bois du Sud devraient, par exemple, être appuyées par des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement envisagées dans le Grand Sud et avant tout, constituer une plus-value pour la gestion de l'environnement.

² D'autres dépenses engagées dans le cadre de projets ponctuels (RESCCUE, projets sur les AP pilotés par des organismes de recherche, etc.) pourraient entrer dans les dépenses de gestion des AP du Grand Sud mais n'ont pu être renseignées avec précision dans le cadre de cette étude.

³ Hors moyens humains consacrés du SCBT, du SGN et du PPRB

⁴ Dans un contexte économique contraint, la province Sud a décidé de diminuer dès 2012 sa contribution de -26 M CFP par rapport au prévisionnel de la convention cadre. Cette baisse a été suivie par les bailleurs de fonds privés qui, l'année suivante, ont baissé de -39 M CFP leurs contributions prévisionnelles. La province Sud maintient depuis 2012 le même niveau de financement annuel à hauteur de 61 M CFP.

Sur la base des données collectées sur les dépenses réelles de gestion du réseau d'AP du Grand Sud, et au regard des ambitions exprimées par les services de la DENV pour l'ensemble du réseau, il a enfin été possible d'offrir une première estimation des besoins en ressources humaines, matérielles et financières qui seraient nécessaires pour répondre pleinement aux enjeux de conservation et aux priorités de gestion dans le réseau d'AP du Grand Sud. Pour l'ensemble des sites, ces besoins sont estimés entre 260,3 et 293,7 millions de F.CFP par an soit entre 7 035 et 7 938 F.CFP/ha/an. En comparant cette valeur avec le financement récurrent actuel de la DENV pour la gestion du réseau (et en supposant un financement nul pour les AP pour lesquelles nous ne disposons pas de données), l'écart de financement est alors estimé entre 58,2 et 90,2 millions de F.CFP par an. Rapporté à la surface d'aires protégées, l'écart de financement est estimé entre 1 574 F.CFP /ha/an et 2 438 F.CFP /ha/an. Aujourd'hui, entre 66% et 74% des besoins en financement seraient ainsi couverts par les financements actuels de la province indiquant un besoin de renforcer le financement des actions des unités de gestion de la DENV. La situation financière actuelle n'est cependant pas prête de s'améliorer dans les années à venir au vu des restrictions budgétaires prévues. Une diversification et une consolidation des sources de financements actuelles paraissent donc nécessaires pour réduire cet écart et assurer la gestion du réseau actuel dans de bonnes conditions. Les financements et besoins futurs seront évalués dans le cadre d'un autre livrable. Ils devraient apporter des éléments complémentaires pour l'identification des mécanismes de financements à mettre en œuvre pour assurer la gestion efficace du réseau sur le long-terme.

Chapitre 1 : Contexte général de l'étude

1 GESTION DU RESEAU D'AIRES PROTEGEES DU GRAND SUD

Le concept d'aire protégée (AP) s'est développé à la fin du 19^{ème} siècle dans l'objectif d'offrir un cadre juridique et administratif pour assurer une gestion efficace des ressources naturelles, efficace au sens où la gestion contribue à la conservation de l'environnement, des espèces, des habitats, des écosystèmes (terrestres et marins) et des services qui leur sont associés, ainsi qu'à l'atteinte d'objectifs clairement définis (Hockings et al., 2008).

Selon certains auteurs, les « *tabous religieux* » seraient les premières justifications à la mise en place d'aires protégées (Rwanyiziri, 2002). Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, les zones taboues kanak pourraient incarner les premières formes de mise sous protection de territoires dont le caractère sacré était souvent porté par des ressources naturelles et des espèces emblématiques (p. ex. récifs, zone de reproduction de tortues marines) (Leblic, 1993) garantissant, par voie de conséquence, leur conservation.

Depuis les années 70 et l'inscription dans le code de l'environnement de la province Sud de la première aire protégée du Grand Sud, seize AP ont été officiellement créées dans le Grand Sud. Malgré les efforts déployés pour développer un réseau large et représentatif d'AP, le succès de ces AP dépend directement des moyens mis à la disposition des équipes de gestion pour mettre en place les activités de gestion envisagées par la province (Watson et al., 2014). Des moyens financiers suffisants et durables sont en effet nécessaires pour assurer la gestion efficace et « active » du réseau d'AP qui consiste à contrôler le périmètre sous protection, à définir et mettre en place des plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats à enjeux, à investir dans l'aménagement et mener des études scientifiques. Le financement de mesures ambitieuses de lutte contre les principales menaces pesant sur les écosystèmes du Grand Sud comme le développement des espèces exotiques envahissantes (EEE) animale ou végétale (p. ex. les fourmis électriques et le tilapia) est nécessaire.

Bovarnick et al. (2010) définit ainsi la durabilité financière d'un espace protégé comme la « *capacité [à] assurer des ressources financières suffisantes et stables sur le long terme et [à] consommer ces ressources de manière adaptée et sous une forme qui garantissent le financement de l'ensemble des coûts de gestion* » (Bovarnick et al., 2010). L'identification de financements durables est donc un exercice nécessaire à l'atteinte d'une gestion efficace des AP du Grand Sud dans la mesure où les recettes qu'ils généreront pourront contribuer à financer l'ensemble des activités nécessaires à l'atteinte des objectifs de conservation de ces AP. Cette identification de financements durables nécessitera cependant de disposer, au préalable, d'informations sur les coûts de gestion actuel des AP du Grand Sud.

2 APPUYER LE DEPLOIEMENT DE SOLUTIONS FINANCIERES PERENNES EN PROVINCE SUD : LE PROJET RESCCUE

2.1 L'APPROCHE RESCCUE

Le projet RESCCUE vise à appuyer les gestionnaires du réseau d'AP du Grand Sud à travers plusieurs composantes :

- La composante 1 prévoit la réalisation d'un diagnostic du réseau actuel d'AP du Grand Sud ainsi que la définition d'une stratégie de gestion du réseau d'AP à l'horizon 2025 ;
- Sur la base du diagnostic de la composante 1, la composante 2 offre une estimation des coûts de gestion du réseau actuel (présent rapport) et futur d'AP du Grand Sud et un rappel des besoins en financement qui devront être couverts par les mécanismes de financement envisagés. L'analyse économique des services écosystémiques, également prévue dans cette

composante, apporte quant à elle des informations sur les bénéficiaires des services rendus par la biodiversité pouvant représenter de potentiels sources de financement ;

- Enfin, la composante 3 vise à identifier des mécanismes de financement pouvant être déployés dans le Grand Sud pour financer les activités de gestion du réseau d'AP et à les mettre en place.

2.2 UTILISATIONS DE L'ÉVALUATION DES COÛTS DE GESTION DU RESEAU ACTUEL D'AP DU GRAND SUD

La présente analyse vise l'**évaluation des coûts de gestion du réseau actuel d'AP du Grand Sud et l'estimation large des besoins récurrents en financement** des gestionnaires. En plus de contribuer largement au suivi et à l'évaluation du réseau actuel d'AP du Grand Sud, elle est une étape clé dans le processus global d'identification, de calibrage et de mise en place d'instruments de financement innovants pérennes pour le réseau d'AP du Grand Sud. Elle constitue ainsi un diagnostic financier initial préalable et nécessaire à la définition d'une stratégie financière cohérente.

Chapitre 2 : Cadre de l'étude

1 LE RESEAU ACTUEL D'AIRES PROTEGEES DU GRAND SUD NEO-CALEDONIEN

La majorité des informations renseignées dans ce chapitre ont été collectées dans le cadre d'un diagnostic initial du réseau d'AP engagé dans le cadre du projet RESCCUE et faisant l'objet d'un précédent livrable (L3.1. Diagnostic du réseau d'AP du Grand Sud – partie 1).

Le code de l'environnement définit quatre catégories d'AP en province Sud (province Sud, 2016a):

- Les **réserves naturelles intégrales** sont instituées en vue d'empêcher tout impact lié aux activités humaines ;
- Les **réserves naturelles** sont instituées en vue de permettre le maintien, la conservation, la réhabilitation d'espèces menacées, endémiques ou emblématiques, et la restauration, voire la reconstitution d'habitats qui peuvent donc autoriser certaines activités humaines compatibles avec leurs objectifs de gestion ;
- Les **aires de gestion durable des ressources** (AGDR) sont instituées en vue de permettre, dans le cadre d'une gestion active, de concilier la protection durable de certains caractères écologiques et de la diversité biologique et le développement d'activités compatibles avec cet objectif de protection durable ;
- Les **parcs provinciaux** peuvent contenir une ou plusieurs catégories d'aires mentionnées ci-dessus.

Le Grand Sud est représentatif de la grande diversité des outils de protection des espaces naturels mobilisables en province Sud. A l'exception du statut de réserve naturelle intégrale toutes les catégories d'AP y sont en effet représentées.

En partie terrestre et côtière, le réseau actuel est composé de 13 sites (Figure 1), présentés en détail dans le Tableau 2, répartis sur plus de 27 000 hectares (soit près de 21% de la superficie du site pilote du Grand Sud):

- 13 aires protégées terrestres dont celle du Cap N'Dua qui est côtière ;
- L'îlot Casy qui appartient à l'aire protégée marine du même nom.

En partie marine, le site pilote couvre quatre aires marines protégées (AMP)(Figure 2) dont trois sont incluses dans le périmètre de la baie de Prony. La dernière correspond à une partie de la zone tampon du Grand Lagon Sud (GLS), parc provincial et site inscrit au Patrimoine Mondial. Ces AMP sont détaillées dans le Tableau 2.

Tableau 2: Aires protégées du site pilote
(Source : RESCCUE L3.1 Diagnostic du réseau d'AP du Grand Sud- Partie 1)

Nom	Statut réglementaire	Création	Surface (ha)	Plan de gestion (date)
Terrestres				
Parc provincial de la Rivière Bleue	Parc provincial	1980	22 068	Oui (2013)
- dont Haute Yaté	Réserve naturelle	1960	5 541	
- dont Haute Pourina	Réserve naturelle	1995	4 462	
Bois du Sud	AGDR	2009	15	prévu (2017) ⁵
Forêt cachée	Réserve naturelle	1972	630	Non
Barrage de Yaté	Réserve naturelle	1972	547	Non
Fausse Yaté	Réserve naturelle	1972	388	Non
Netcha	AGDR	2009	69	prévu (2017) ³
Chutes de la Madeleine	Réserve naturelle	1990	393	prévu (2017) ³
Pic du Pin	Réserve naturelle	1972	1 496	Non
Grand Kaori	Réserve naturelle	1972	310	Non
Forêt Nord	Réserve naturelle	1972	272	Non
Côtière				
Cap N'Dua	Réserve naturelle	1972	809	Oui (2009-2013) Nouveau (2016)
Marines				
Aiguille de Prony	Réserve naturelle	1993	Cercle de 200 mètres autour de l'aiguille	Prévu (2016)
Ilot Casy	AGDR	1993	285	Prévu (2016)
Parc du Grand Lagon Sud	Parc provincial intégrant la zone UNESCO	2008	Zone inscrite : 314 500 Zone tampon marine : 338 000	Oui (2006)
Grand port	Réserve naturelle	1993	1 311	Prévu (2016)

⁵ Les AP de Casy, Bois du Sud, Netcha et Chutes de la Madeleine disposent aujourd'hui de plans de gestion mais ces documents n'ont pas été formellement validés.

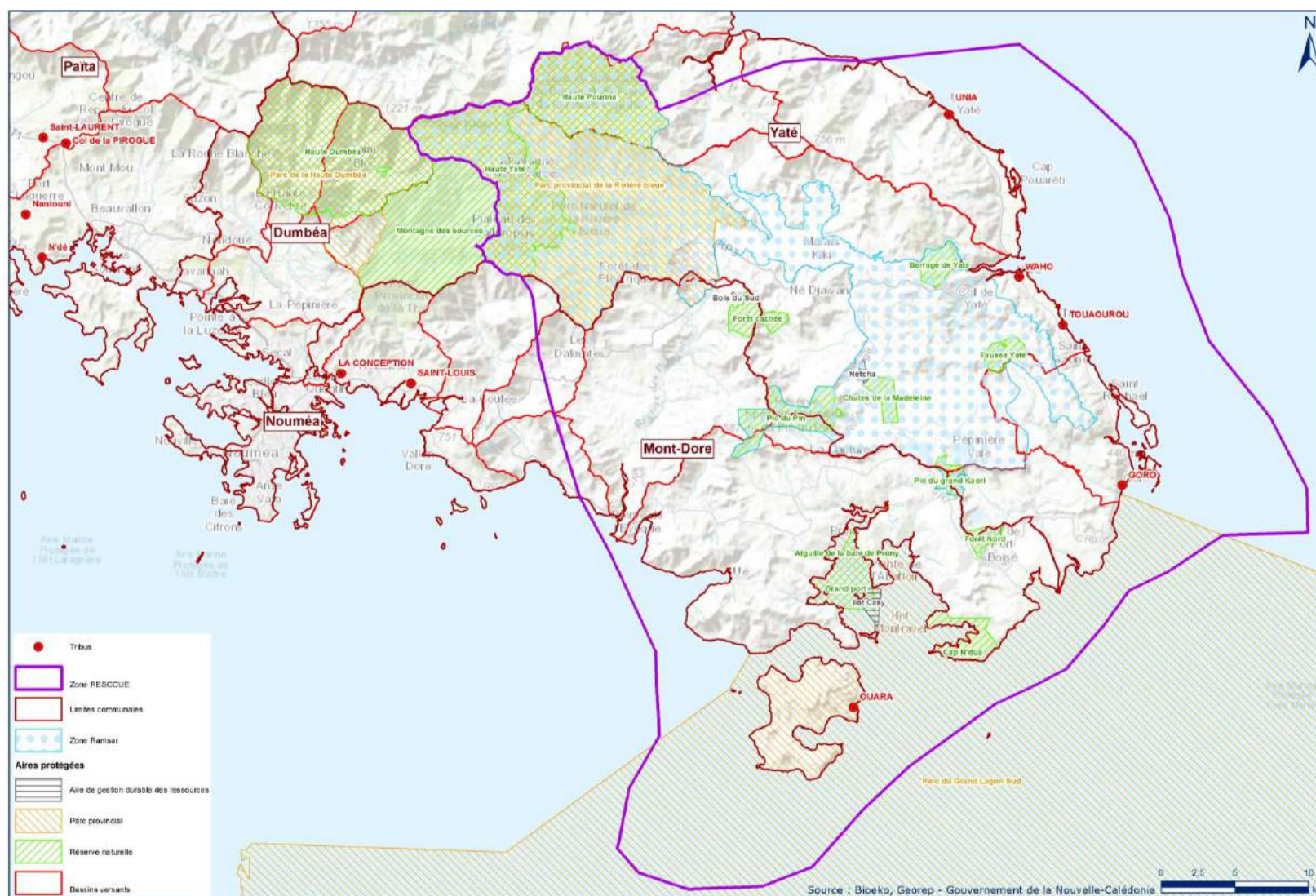


Figure 1 : Aires protégées terrestres et côtières du site pilote du Grand Sud néocalédonien

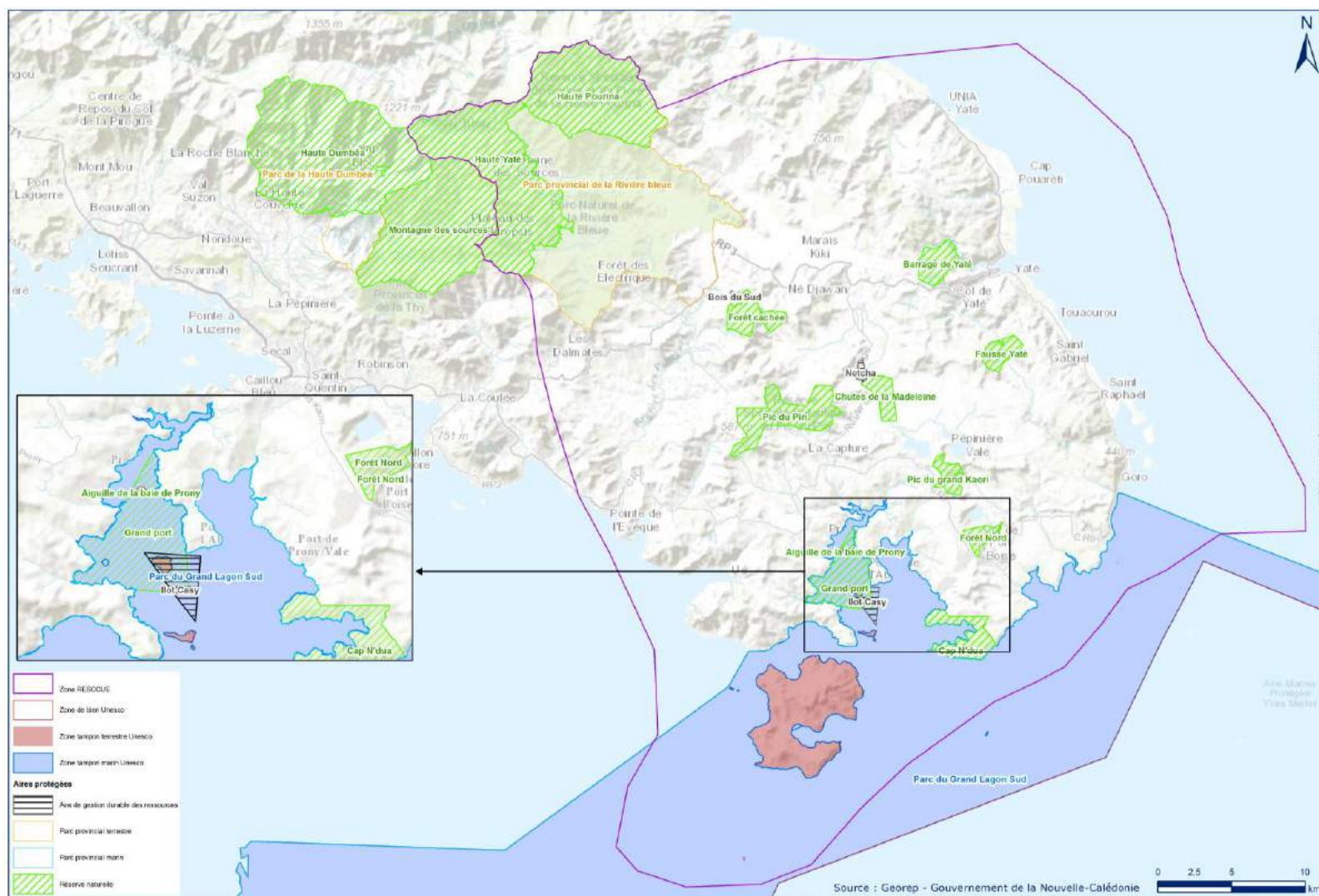


Figure 2 : Aires marines protégées du site pilote du Grand Sud néocalédonien

2 MODALITES DE GESTION DU RESEAU ACTUEL D'AIRES PROTEGEES DU GRAND SUD

La gestion des AP du Grand Sud est assurée au niveau central par les services de la province Sud. Au niveau pays, la gestion du parc du GLS est renforcée par le Pôle Patrimoine Mondial (PPM) du CEN qui est le porte-parole à l'échelle du pays des sites inscrits et appui les collectivités dans la gestion (formations, sensibilisation, etc.). Pour la gestion du Grand Lagon Sud (GLS) inclus dans le périmètre RESCCUE, la province Sud travaille en collaboration avec les comités de gestion de l'Île d'Ouen et de Yaté, en cours de structuration.

La province Sud a bénéficié d'un appui du programme INTEGRE, financé par l'Union Européenne. Ce programme a pour objectif de renforcer la gestion participative mise en place dans le cadre du patrimoine en impliquant les comités de gestion. Il se base sur le plan de gestion du GLS.

Sur les 13 AP terrestres et côtières, seuls la réserve naturelle du Cap N'Dua et le Parc Provincial de la Rivière Bleue (PPRB) disposent actuellement de plans de gestion validés. Cependant, ces derniers ne renseignent que les grands axes et objectifs de gestion sans spécifier les actions à mettre en œuvre au sein des AP :

- Le plan de gestion du PPRB, publié au journal officiel du 9 décembre 2013, définit 3 grands axes de gestion du parc détaillés dans l'Annexe 3 :
 - protection et gestion du patrimoine naturel, maintien de la biodiversité des milieux,
 - aménagement, développement économique et social,
 - accueil, éducation et information du public.
- La réserve naturelle du Cap N'Dua dont le plan de gestion, valable pour la période 2009-2013, est en cours de révision, et devrait être finalisé début 2017, centre sa gestion sur trois grands axes détaillés dans l'Annexe 3 :
 - Les espèces, les écosystèmes et les paysages,
 - le contrôle des menaces,
 - la valorisation du patrimoine naturel vivant et la sensibilisation.

Malgré l'absence de plans de gestions validés⁶ pour les 11 autres AP du Grand Sud, des activités de gestion sont conduites sur ces sites :

- des études scientifiques sur les espèces et les écosystèmes sont menées sur l'ensemble du Grand Sud ;
- la Direction du Développement Rural (DDR) mène également des travaux de lutte contre l'érosion (réhabilitation de mines orphelines, zones de prospection, sylviculture, etc.) ;
- des actions de restauration et de lutte contre les EEE pilotées par le Service Connaissance, Biodiversité et Territoires sont mises en place ;
- le travail de surveillance des gardes nature portent sur l'ensemble des AP du Grand Sud ;
- les plans de communication/sensibilisation et d'information (réseaux sociaux, internet, panneaux sur site, etc.) (Michel Mai, com. pers.) sont mis en œuvre sur l'ensemble du Grand Sud.

⁶ Les AP de Casy, Bois du Sud, Netcha et Chutes de la Madeleine disposent aujourd'hui de plans de gestion mais ces documents n'ont pas été formellement validés

Sur les quatre aires marines protégées, seul le Grand Lagon Sud (GLS) bénéficie d'un plan de gestion précisant les objectifs de gestion du site, à savoir⁷ :

- Création de passerelles entre gouvernance coutumière et droit commun ;
- Réalisation d'études et de suivi sur les espèces emblématiques et les écosystèmes ;
- Evaluation des pressions anthropiques et de leur impact sur les écosystèmes et les ressources halieutiques ;
- Préservation de la qualité des eaux phréatiques et littorales ;
- Prévenir l'hypersédimentation dans le lagon en limitant les sources d'érosion ;
- Diminution des risques de pollutions ;
- Préservation des paysages des îlots et de la zone tampon terrestre ;
- Préservation des écosystèmes ;
- Préservation des espèces emblématiques ;
- Amélioration de l'application de la réglementation, sur les écosystèmes, les ressources halieutiques et les espèces emblématiques, rares et menacées ;
- Création de nouvelles réglementations pour une protection efficace ;
- Information et sensibilisation sur le terrain ;
- Promotion du site et des acteurs.

Ces objectifs seront dans la suite regroupés en trois grand axes pour faciliter l'analyse des dépenses au regard des objectifs de gestion (Ifrecor, n.d):

- Améliorer la connaissance,
- Protéger et préserver,
- Favoriser la gestion participative.

Ce plan de gestion précise également les actions à mener au sein du périmètre du GLS pour répondre aux grands objectifs identifiés (p. ex. réaliser un état initial biologique des unités du site). Ces éléments sont détaillés dans l'Annexe 3.

Les plans de gestion des trois dernières AMP du Grand Sud (l'Aiguille de Prony, l'Îlot Casy et le Grand port) devraient être élaborés en 2017.

⁷ <http://www.juridoc.gouv.nc/juridoc/jdwebe.nsf/joncentry?openpage&ap=2013&page=5797>

Chapitre 3 : Méthodologie d'évaluation des coûts de gestion et des besoins en financement du réseau d'aires protégées du Grand Sud

1 CADRE D'ANALYSE

1.1 STRATEGIE FINANCIERE D'UNE AIRE PROTEGEE

La stratégie financière est l'outil qui va permettre aux gestionnaires d'AP d'identifier les leviers à leur disposition pour couvrir l'ensemble de leurs dépenses de gestion, aujourd'hui et dans le futur. Pour cela, la stratégie financière se divise en 3 grandes étapes (CDB, n.d.):

1. **Analyse financière** : évaluation des besoins en financement et de l'écart en financement pour l'atteinte d'une gestion efficace ;
2. **Analyse stratégique** : étude de faisabilité des mécanismes de financement à mettre en œuvre pour combler les besoins en financement ;
3. **Mise en œuvre** : description et mise en œuvre de la stratégie financière par la définition d'un plan d'affaires cohérent.

Ces étapes sont détaillées et mises en relation dans la figure suivante (Figure 3).

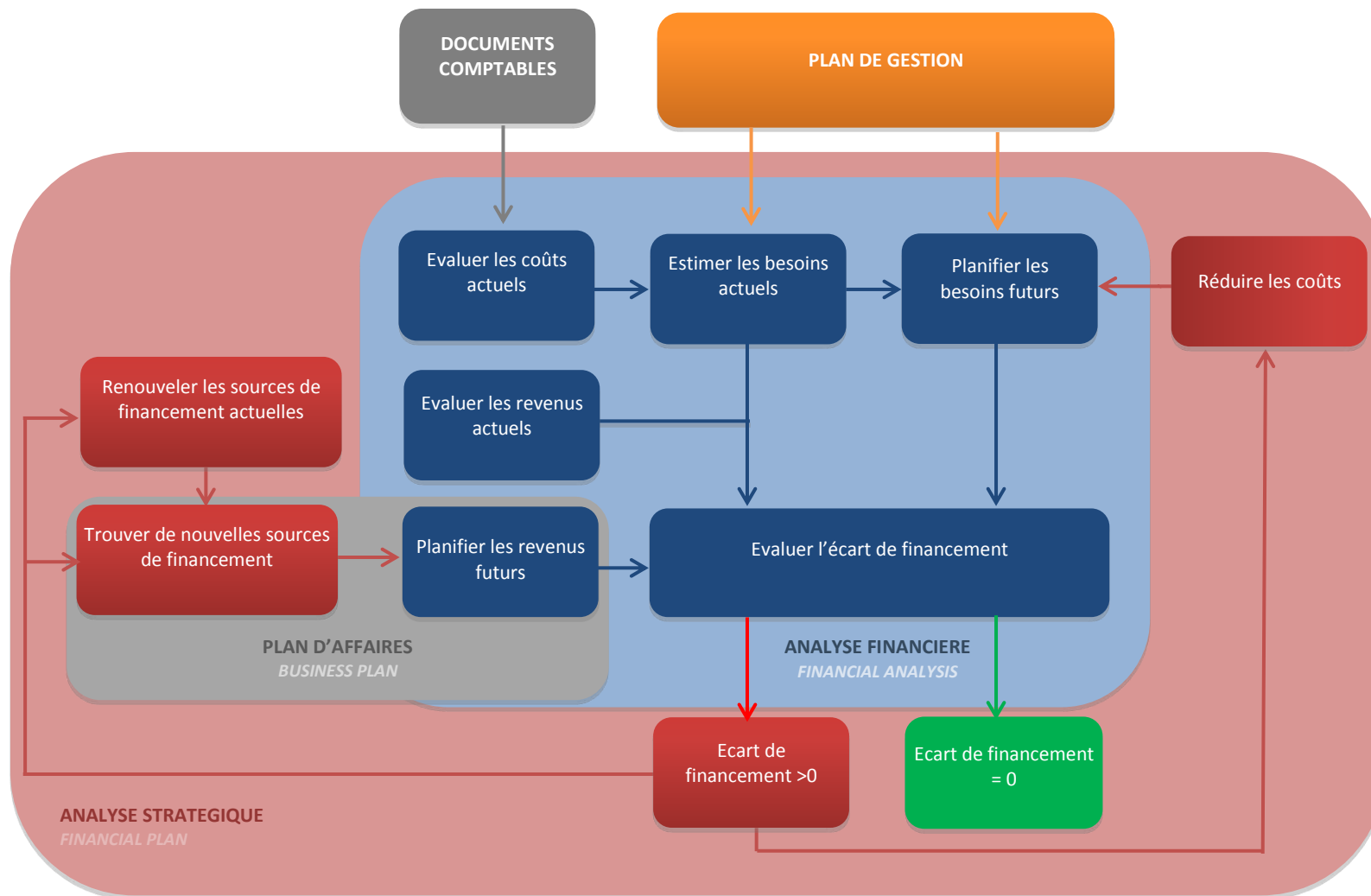


Figure 3 : Développement de la stratégie financière d'une Aire Protégée

(Source : Vertigo Lab)

Le présent rapport constitue la première étape de construction d'une stratégie financière pour le réseau d'AP du Grand Sud. Il vise 1) à calculer les coûts de gestion du réseau actuel d'AP du Grand Sud, 2) à identifier le financement des gestionnaires du réseau actuel d'AP du Grand Sud (revenus) et 3) à estimer les besoins actuels en financement qui serviront de base d'information pour estimer, dans un second livrable, les besoins en financement du futur réseau d'AP (*L4.2 Stratégie pour le réseau d'aires protégées à l'horizon 2025*).

L'identification des mécanismes de financement qui devront couvrir les besoins futurs en financement (**Analyse stratégique**) et la rédaction d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie financière (**Mise en œuvre**) feront l'objet d'un autre livrable du projet RESCCUE (*L3.3 Etude de faisabilité des mécanismes de financement innovants et feuille de route*).

1.2 **TYPLOGIE DES COÛTS DE GESTION**

Pour l'évaluation des coûts de gestion du réseau actuel d'AP du Grand Sud, la typologie couramment admise dans les documents de gestion financière des entreprises a été adoptée et adaptée au cadre de gestion des AP. Les coûts de gestion des AP ont ainsi été divisés en deux grandes catégories (Carret

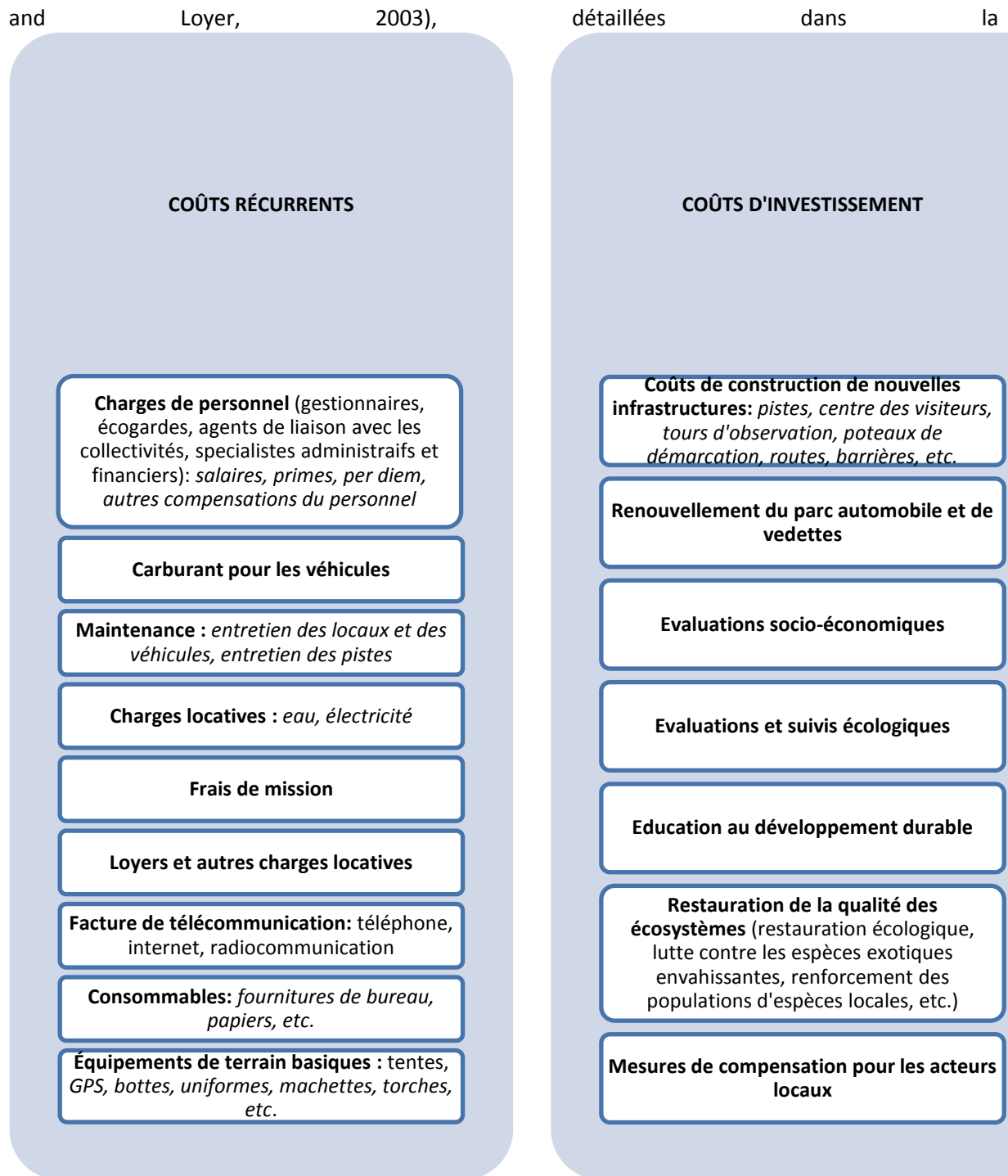
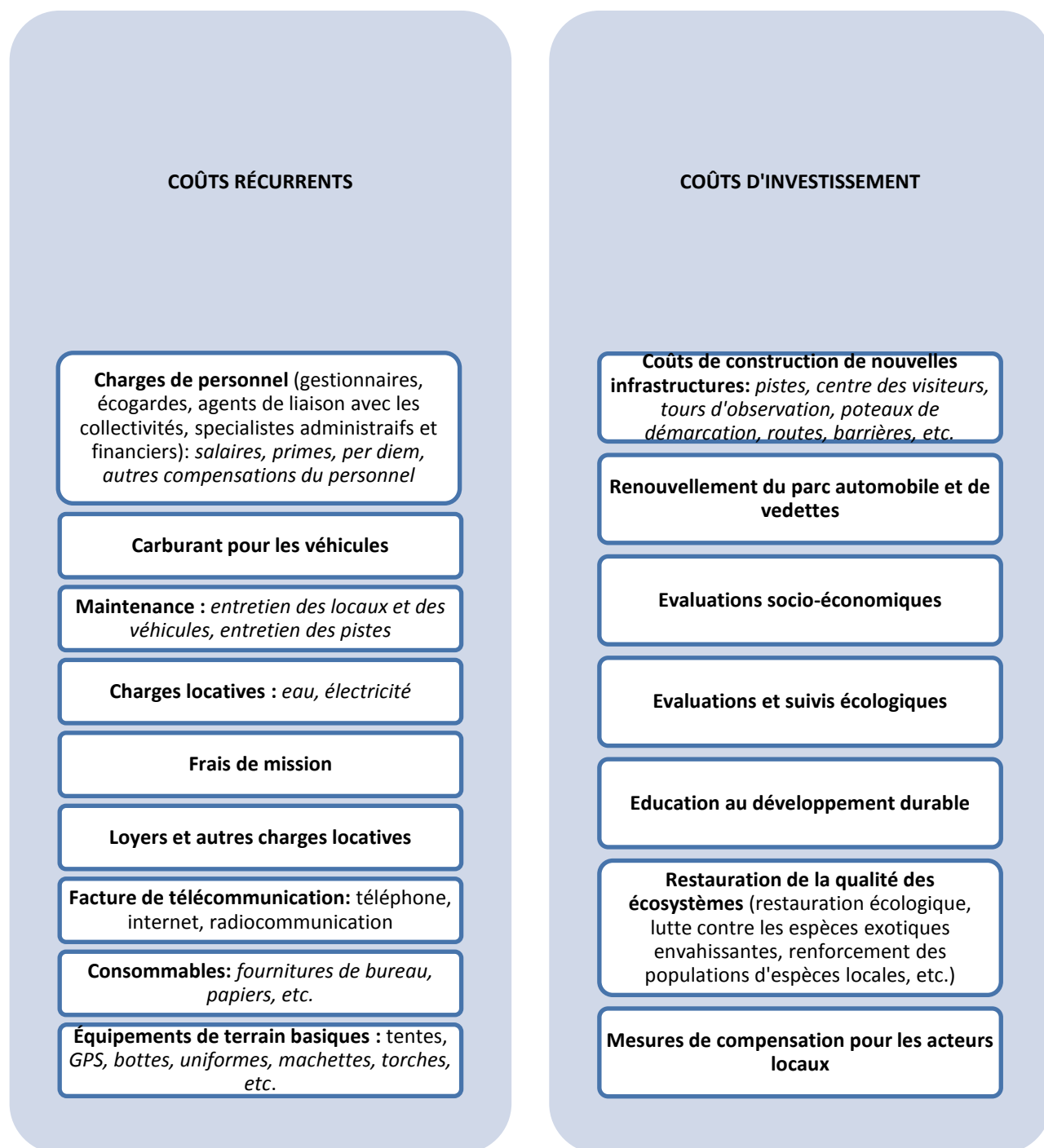


Figure 4 :

- Les **coûts récurrents** couvrent les coûts de fonctionnement et de mise en œuvre des activités quotidiennes de l'équipe de gestion au niveau local et provincial ;
- Les **coûts d'investissement** recouvrent les dépenses en matière d'études, et de travaux, y compris ceux de renouvellement des infrastructures, de grosses réparations et ceux des éventuels aménagements complémentaires ultérieurs.



⁸ Figure 4 : Typologie des coûts de gestion des AP (Source : les auteurs)

Dans la suite du rapport, les dépenses de gestion du réseau d'AP du Grand Sud sont classées selon cette typologie.

⁸ Les mesures de compensation pour les acteurs locaux sont des contreparties économiques versées aux populations locales qui visent à répondre aux restrictions définies dans le cadre de la création d'une aire protégée quant à l'utilisation des ressources naturelles et qui peuvent porter préjudice aux activités économiques des acteurs locaux exploitants jusqu'alors ces ressources ou présenter un coût social direct élevé pour certaines populations.

2 APPROCHE

2.1 ANALYSE FINANCIERE DU RESEAU ACTUEL D'AP DU GRAND SUD

L'analyse financière du réseau actuel d'AP du Grand Sud suit trois grandes étapes rappelées dans la figure ci-dessous (Figure 5) :

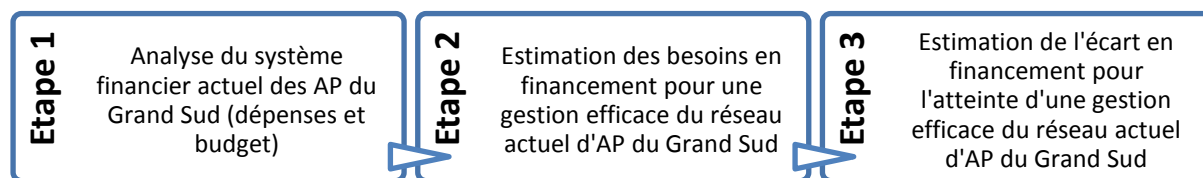


Figure 5 : Méthodologie d'analyse financière du réseau d'AP du Grand Sud

La première étape consiste à **évaluer les coûts réels de gestion** du réseau actuel d'AP du Grand Sud (coûts récurrents et coûts d'investissement) et à **identifier les sources de financement** qui assurent la mise en œuvre des activités de gestion au sein des AP du Grand Sud. Ces coûts sont analysés selon deux niveaux de lecture. Dans un premier temps, une lecture financière permet de classer les coûts selon la typologie présentée précédemment, puis, dans un second temps, une lecture analytique associe ces mêmes coûts aux différents objectifs de gestion définis pour les AP disposant d'un plan de gestion. Cette seconde lecture permettra par la suite d'identifier les orientations de gestion pour lesquelles les ressources doivent être renforcées.

La deuxième étape consiste en la **mise en relation des objectifs de conservation du réseau actuel d'AP avec les programmes de gestion et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre** afin d'estimer les besoins en financement pour une gestion efficace⁹ du réseau actuel d'AP du Grand Sud. En l'absence de plans de gestion pour de nombreuses AP du Grand Sud et en raison du peu de précisions des objectifs de conservation des deux AP disposant d'un plan de gestion, les besoins en financement pour une gestion efficace du réseau d'AP du Grand Sud seront estimés au regard des ambitions exprimées par les gestionnaires en matière de conservation. Un questionnaire à l'attention des gestionnaires a ainsi été élaboré afin de qualifier les besoins en ressources humaines, matérielles et financières pour la gestion jugée efficace de l'ensemble du réseau d'AP du Grand Sud.

Dans la dernière étape, les **besoins en financement seront convertis monétairement et confrontés aux ressources financières actuelles** du réseau afin d'estimer **l'écart total en financement** pour une gestion efficace des AP du Grand Sud.

2.2 DISPONIBILITE ET COLLECTE DES DONNEES FINANCIERES SUR LE RESEAU D'AP DU GRAND SUD

Paul Sauboua, de la DENV de la province Sud, a réalisé un important travail d'identification des coûts actuels de gestion associés au réseau d'AP du Grand Sud supportés par la DENV (voir Annexe 6). Les données sur les coûts des autres directions de la province n'ont quant à elle pas pu être renseignées par sa direction. Notre étude est donc dépendante de ce travail de collecte de données et concerne exclusivement les coûts supportés par la DENV. Ces coûts de gestion effectifs couvrent la période 2013-2014 pour le Parc Provincial de la Rivière Bleue (PPRB), les sites du Cap N'Dua, de Netcha, des chutes de la Madeleine et des Bois du Sud¹⁰. Les données 2015 renseignent quant à elles des coûts de gestion prévisionnels.

⁹ Le terme de « gestion efficace » est à considérer au sens large du terme. Il ne traduit ici que l'atteinte des objectifs définis par le gestionnaire.

¹⁰ A noter que, pour les AP de la Netcha, de la Madeleine et du Bois du Sud, un grand nombre d'activités de gestion sont mutualisées. Ainsi, les dépenses ne peuvent pas être détaillées par AP.

Pour comprendre les données sur les coûts actuels de gestion et clarifier les besoins en financement pour une gestion efficace du réseau actuel d'AP du Grand Sud, des entretiens individuels ont été menés auprès de l'unité de gestion provinciale (DENV) et les unités de gestion locales (directeur du PPRB, gardes nature) des AP du Grand Sud, début juillet 2016. Pour guider ces entretiens, un questionnaire d'enquête, présenté en Annexe 1, a été élaboré. Ce questionnaire pourra être utile à tout gestionnaire souhaitant engager l'analyse financière de son AP. La liste des personnes interrogées pour analyse financière du réseau d'AP du Grand Sud est présentée en Annexe 2.

En l'absence de budget spécifique alloué à la gestion des AP de la Forêt cachée, du Barrage de Yaté, de la Fausse Yaté, du Pic du Pin, du Grand Kaori et de la Forêt Nord, aucune donnée financière n'a pu être collectée pour ces AP, en dehors des dépenses en ressources humaines estimées par la DENV pour l'ensemble du réseau. Cette absence d'allocation budgétaire témoigne dans l'absolu d'un manque de moyens humains ne permettant pas la définition d'une stratégie de gestion sur ces sites et impliquant une priorisation de la gestion sur le réseau d'AP du Grand Sud au regard des principaux enjeux de conservation identifiés.

Dans l'optique de fournir une analyse à long terme (durable) de la gestion financière des AP du Grand Sud, nous avons fait le choix de ne pas considérer les budgets non récurrents alloués à la gestion du réseau d'AP du Grand Sud comme ceux des financements INTEGRE et RESCCUE. Ces derniers seront cependant présentés à titre indicatif.

2.3 LIMITE DE L'ÉVALUATION DES COÛTS DE GESTION DU RÉSEAU D'AP DU GRAND SUD

La principale limite à l'évaluation des coûts de gestion du réseau actuel d'AP est l'**important manque de données** concernant :

- le budget de certaines directions de la province Sud impliquées indirectement dans la gestion du réseau d'AP du Grand Sud. La collecte de ces données nécessiterait un travail d'analyse détaillée des budgets pour chacune des directions de la province Sud;
- le détail des coûts de gestion associés à chaque activité de gestion mise en œuvre dans le périmètre des AP.

L'**absence de plans de gestion** pour la majorité des AP a également freiné la possibilité de mener une évaluation fine de l'efficacité de gestion du réseau et l'estimation des besoins en financement pour la gestion efficace des AP du Grand Sud. Ces besoins en financement ont donc été collectés via une qualification et des estimations par les gestionnaires des principales ressources manquantes au regard de leur connaissance de la gestion actuelle des espaces naturels et des principaux besoins pour une gestion jugée efficace.

Le tableau suivant (Tableau 3) récapitule ce que l'étude comprend et ne comprend pas.

Tableau 3 : Contenu de l'étude

Cette étude se veut utile pour :
<ul style="list-style-type: none">▪ Préciser les coûts actuels de gestion du PPRB, de Cap N'Dua, de Netcha, des chutes de la Madeleine et des Bois du Sud supportés par la DENV sur la période 2013-2015 ainsi que la part de ces coûts financés par la Vale NC dans le cadre de la CCB▪ Analyser la répartition des coûts selon les activités de gestion des AP possédant un plan de gestion à savoir : le PPRB et Cap N'Dua▪ Analyser la répartition des coûts de gestion de Netcha, de Bois du Sud et des Chutes de la Madeleine selon les principales activités de gestion identifiées dans d'autres AP▪ Estimer les besoins en financement pour la gestion du réseau d'AP du Grand Sud au regard des ambitions de la province
Cette étude n'analyse pas ces sujets :
<ul style="list-style-type: none">▪ Les coûts de gestion détaillés de chacune des 6 AP du Grand Sud pour lesquelles nous n'avons pas pu obtenir les coûts de gestion car répartis entre différentes directions : Forêt cachée, Barrage de Yaté, Fausse Yaté, Pic du Pin, Grand Kaori, Forêt Nord.▪ Les coûts des autres directions de la province Sud (hors DENV) pouvant contribuer à la gestion du PPRB, de Cap N'Dua, de Netcha, des chutes de la Madeleine et des Bois du Sud (aménagement, gestion des ressources humaines, etc.)▪ Les coûts futurs du réseau d'AMP du Grand Sud▪ Les budgets non récurrents tels que ceux des projets INTEGRE et RESCCUE dédiés à la gestion du réseau d'AP du Grand Sud▪ Les coûts de gestion associés à la Brigade des gardes nature n'étant connu que pour l'ensemble des espaces naturels du Grand Sud (et pas seulement pour les AP), ils ne sont pas comptabilisés dans l'analyse financière des AP (bien que mentionnés à titre indicatif). Des estimations sur les dépenses en gardes nature dans le périmètre des AP du Grand Sud seront cependant faites dans la partie relative aux besoins.

Chapitre 4 : Planification financière

1 ANALYSE FINANCIERE DE LA GESTION DES AIRES PROTEGEES DU GRAND SUD

1.1 ANALYSE DES SOURCES DE FINANCEMENT DES AP DU GRAND SUD

1.1.1. Identification des sources de financement actuelles

Les AP du Grand Sud sont gérées à l'échelle du réseau dans sa globalité par une administration centrale : la province Sud. Ce système de gestion non individualisé se traduit par une gestion financière très agrégée et centralisée au niveau de la province, principale source financière des AP. Ainsi les objectifs de gestion et les budgets indiqués par la DENV vont souvent s'appliquer à plusieurs AP de manière non spécifique complexifiant l'analyse financière par AP.

La principale source de financement des AP est le budget de la province. Certaines AP terrestres (p. ex. : le PPRB, Netcha, les chutes de la Madeleine, Bois du Sud) ont également bénéficié de financements issus de la Convention pour la CCB. Cette convention liait l'industriel minier VALE-NC et la province Sud sur une période de cinq ans renouvelables, et définissait des actions de conservation de la biodiversité pour lesquelles l'industriel apportait son financement pour compenser en partie l'impact résiduel de son activité. La CCB a permis le financement d'aménagement (p. ex. réhabilitation de la piste de Pouedihi dans le PPRB) ou d'études écologiques (p. ex. étude sur les fourmis électriques). Indépendamment de la CCB, la province Sud définit également des mesures compensatoires pour financer des actions de conservation ou de restauration écologique.

La gestion du Grand Lagon Sud est, quant à elle, principalement financée par la province Sud et par le projet INTEGRE. Cependant, dans une logique de durabilité financière, les coûts de gestion du projet INTEGRE concernant le GLS étant considérés comme non pérennes, bien que mentionnés dans le Tableau 5, ne sont pas pris en compte dans l'analyse financière.

1.1.2. Evaluation des financements actuels

Le financement centralisé des AP du Grand Sud fait perdre en précision dans la quantification des financements. En effet, les dépenses des AP du Grand Sud oscillant quelques fois entre aménagement, développement du territoire, et conservation *stricto sensu*, la province Sud fait financer certaines activités, effectivement mises en œuvre dans le périmètre des AP, par d'autres directions que la DENV, direction gestionnaire des AP du Grand Sud. C'est ainsi qu'un certain nombre d'investissements de montants importants réalisés sur les AP, mais touchant plus globalement à l'aménagement ou au développement territorial, sont financés par la Direction de l'Équipement de la province Sud (DEPS) (p. ex. certains équipements pour l'accueil touristique). En 2015, ces investissements représentaient ainsi pour la DEPS près de 22 millions d'euros (com. pers. Paul Sauboua, DENV). D'autres investissements ou activités sont financées par la Direction de l'Économie, de la Formation et de l'Emploi (DEFE) (p. ex. formation), de la Direction de la Jeunesse et des Sport (DJS) ou encore de la DDR. Le travail d'identification du budget alloué à la seule gestion des AP n'ayant été réalisé que pour la DENV par ses services, il ne nous a pas été possible d'intégrer dans l'analyse les budgets des autres directions de la province Sud effectivement alloués à la gestion des AP du Grand Sud.

Les seuls budgets renseignés sont ceux de la DENV, forcément partiels au regard des actions mises en œuvre dans le périmètre des AP et financées par d'autres directions. Le PPRB est financé par la DENV à hauteur de plus de 356,1 millions de F CFP pour la période 2013-2015. Quelques études scientifiques ont été financées sur le PPRB par la DAFE et Vale NC qui a aussi financé des projets d'aménagement, le tout, via la CCB pour un montant de 32,6 millions de F CFP sur la période 2013-2015. Au total, La CCB représentait un budget de 600 millions de F CFP répartis sur 5 ans. La DENV a également investi

plus de 8,3 millions de F CFP ces 3 dernières années pour la gestion de Cap N'Dua et plus de 109,9 millions de F CFP pour celle des AP de Netcha, des chutes de la Madeleine et les Bois du Sud.

Des actions de lutte contre les Incendies (Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)) sont également mises en œuvre au sein de certaines AP. Ces actions sont financées sur fonds propres (budget DENV), pour le PPRB notamment, et concernent la mise en place de citernes, au sol et sur véhicules tout-terrain, ainsi que l'organisation d'une semaine de formation par an pour les agents présents au sein de cette AP.

A ces financements provinciaux peuvent venir s'ajouter des financements non récurrents en nature découlant de l'implication de certaines ONG, OIG ou organismes de recherche dans des projets de recherche dont certains vont porter sur le périmètre des AP du Grand Sud et peuvent donc contribuer indirectement à la gestion. Parmi ces organismes, on peut citer l'ŒIL (Observatoire de l'environnement de Nouvelle-Calédonie) qui a engagé et porté financièrement de nombreux travaux de recherche visant une meilleure connaissance des habitats et espèces du Grand Sud. Dans le cadre de sa première convention de financement 2010-2013, élaborée dans un esprit de co-financement public (53%) et privé (VALE Inco Nouvelle-Calédonie, La société le Nickel, Prony Energies) (47%), le budget de l'Œil a atteint 83 M de F CFP en 2010 et 219 M CFP en 2013. Pour sa convention cadre 2015-2019, le financement annuel minimum et stabilisé est de 129,2 M CFP (com. pers. Fabien Albouy, Œil, 31/08/2016).

Sur le PPRB, les chutes de la Madeleine, Netcha et les Bois du Sud, des droits d'entrée sont prélevés auprès des visiteurs. Les recettes des droits d'entrée ont pu être collectées pour le PPRB et sont présentées dans le Tableau 4. Ces recettes correspondaient ainsi à près de 7,7% du financement du PPRB par la DENV pour la période 2013-2015.

Tableau 4 : Recettes des droits d'entrée du PPRB et bilan de fréquentation sur les 6 dernières années

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Visiteurs	24 482	28 279	22 907	27 498	30 467	30 107
Recettes (F CFP)	9 016 200	9 661 255	7 268 129	9 463 838	10 922 820	11 105 813

Cependant, les revenus générés par les droits, collectés par la paierie provinciale, ne sont pas directement réinvestis dans la gestion de ces AP. Il n'a donc pas été possible d'estimer la part de ces revenus effectivement affectés au budget de gestion des AP du Grand Sud.

Tableau 5: Synthèse des principaux financements alloués à la gestion des AP du Grand Sud¹¹

AP Sources de financement	PPRB (2013-2015)	Cap N'Dua (2013-2015)	Netcha, chutes de la Madeleine et Bois du Sud (2013-2015)	Grand Lagon Sud (2014-2017)	TOTAL
DENV	323,5 millions	8,3 millions	109,9 millions	34,6 millions	476,3 millions
CCB + DAFE	32,6 millions	-	6,7 millions	-	39,3 millions
INTEGRE	-	-	-	68,0 millions dont approx. 10,0	102,5 millions

¹¹ Hors moyens humains consacrés du Service Connaissance, Biodiversité et Territoires (SCBT), du SGN et du PPRB

				millions sur le périmètre RESCCUE ¹²	
--	--	--	--	---	--

1.1.3. Evolution du budget de la province Sud pour la gestion du réseau actuel d'AP du Grand Sud

Depuis plusieurs années, la diminution globale des budgets provinciaux entraîne une forte baisse des budgets provinciaux consacrés à la gestion des AP. Entre 2013 et 2015, la part du budget de la DENV alloué à la gestion des AP terrestres du Grand Sud a été réduite de 34%. Le montant des dépenses provinciales sur les 6 AP du Grand Sud pour lesquelles nous disposons de données financières se situait autour de 5 107 F.CFP/hectare protégé en 2013, il n'était que de 4 532 F.CFP/hectare protégé en 2014 et de 3 359 F.CFP/hectare en 2015. En 2016, une réduction budgétaire est également attendue par la DENV.

Ces restrictions budgétaires de la province peuvent d'autant fragiliser la gestion des AP du Grand Sud qu'elles vont également affecter des organismes indirectement impliqués dans la conservation de la biodiversité en province Sud. C'est le cas par exemple de l'ŒIL qui connaît une baisse importante de ses financements ces dernières années (voir Figure 6). L'observatoire est en effet financé par des fonds propres venant de 4 bailleurs dont la province Sud à 53%. Dans un contexte économique contraint, la province Sud a ainsi décidé de diminuer dès 2012 sa contribution de 26 millions de F CFP par rapport au prévisionnel de la convention cadre 2010-2013 (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Cette baisse a été suivie par les bailleurs de fonds privés qui, l'année suivante, ont baissé de 39 millions de F CFP leurs contributions prévisionnelles. La province Sud maintient depuis 2012 le même niveau de financement annuel à hauteur de 61 millions de F CFP. Malgré cela, quelques mois après la signature de la convention 2015-2019 et le vote du budget 2016, les privés ont décidé de revoir unilatéralement leur contribution à l'Œil (baisse de 16,2 millions de F CFP) et, selon l'annonce faite au Bureau en juin 2016, Vale NC souhaite annuler sa contribution (40 millions de F CFP) au titre de 2016 et pour les années suivantes. Un tableau en Annexe 7 indique l'écart entre les financements attendus lors de la convention et ceux réellement obtenus (com. pers. Fabien Albouy Œil, 31/08/2019). Ainsi face à la fragilité des financements de structures comme l'Œil qui jouent un rôle important dans la gestion des AP du Grand Sud par le suivi et l'acquisition de connaissance sur les milieux, il est essentiel de repenser l'investissement dans des travaux de recherche pour trouver des moyens pérennes et sécurisés de les financer.

¹² Le montant INTEGRE finance au ¼ un poste de chargé de mission pour la coordination provinciale des livrables RESCCUE. Ces ¼ représentent 13,5 millions F CFP dont 10 millions portent sur le périmètre RESCCUE.

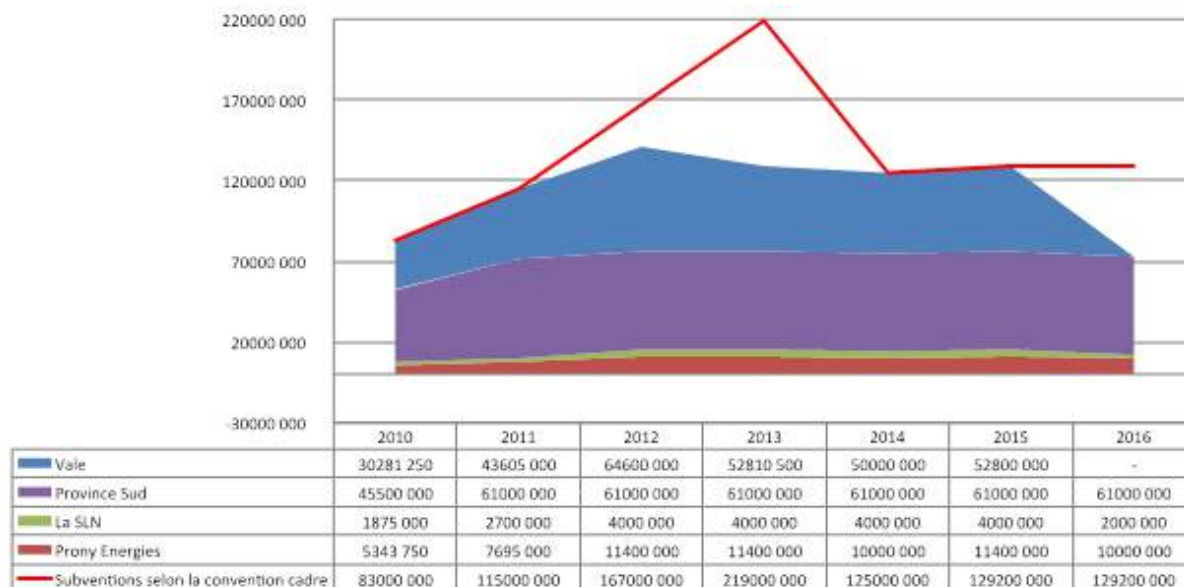


Figure 6: Evolution des subventions de l'CEil issues des conventions cadres PS-Vale-PE-SLN 20-2016

(Source : Fabien Albouy, CEil, 31/08/2016)

En 2017, la suppression des financements provenant de la CCB devrait marquer encore plus cette tendance à la baisse, même si des mesures compensatoires devront malgré tout être prévues par Vale NC, NKM et la SLN¹³.

1.2 ANALYSE DES COÛTS DE GESTION DU RESEAU D'AP DU GRAND SUD

1.2.1. Comptabilité financière

L'Annexe 6 présente les tableaux de financement bruts collectés auprès de la DENV pour le PPRB, Cap N'Dua et Netcha, les chutes de la Madeleine et les Bois du Sud et réorganisés dans le Tableau 4. Les éléments descriptifs présentés dans la suite sont issus de l'analyse de ces tableaux de dépenses bruts. Les dépenses en ressources humaines ont pu être estimées par la DENV pour l'ensemble du Grand Sud. Elles ne seront donc pas détaillées par AP.

La comptabilité financière consiste en l'analyse détaillée de chacun des postes de dépenses engagées pour la gestion des AP (hors ressources humaines qui ne sont pas détaillées par activité de gestion). Cette analyse n'a pu être menée que pour le PPRB, Cap N'Dua et le GLS pour lesquels la province disposait de détails sur les coûts des activités de gestion engagées en 2013, 2014 et 2015. Pour les AP de la Netcha, des chutes de la Madeleine et du Bois du Sud, en l'absence de données individuelles, seules des données agrégées ont été renseignées. Les dépenses relatives aux ressources humaines font l'objet d'une analyse distincte, n'ayant pas été renseignées par AP mais pour l'ensemble du Grand Sud.

¹³ Une nouvelle convention serait malgré tout en réflexion (source : SICIÉD), mais les incertitudes demeurent sur la pérennité de ce type de financements.

Précautions :

Comme cela a déjà été soulevé pour l'analyse qualitative des financements du réseau d'AP du Grand Sud plus haut, la gestion non individuelle des AP peut être un frein à l'analyse des coûts de gestion du réseau, en raison du peu de détails qu'elle offre sur l'adéquation entre les dépenses et les objectifs parfois très localisés des AP. En effet, le contexte local dans lequel s'inscrit chaque AP conditionne ses objectifs de gestion et donc les dépenses nécessaires à leur atteinte. Or, un système d'AP financé de façon globale (à l'échelle du réseau), détaille parfois peu les dépenses engagées au regard des activités envisagées pour chaque AP : c'est ainsi que les ressources humaines mises à la disposition des AP par la province se retrouvent mutualisées pour l'ensemble du réseau d'AP. Cela pourra complexifier la conversion monétaire des besoins nécessaires à la mise en œuvre des activités de gestion et exprimés à l'échelle de chaque site.

a. Les coûts récurrents

Les ressources humaines

Au sein de la direction de l'environnement de la province Sud, les ressources humaines dédiées, notamment¹⁴, à la gestion des AP sont réparties entre cinq services :

- Au niveau central : le service en charge de l'amélioration de la connaissance et de la gestion des territoires (SCBT, composée de 11 agents, dont 2,55 affectés au Grand Sud en 2015, est en charge de la gestion administrative, du travail de bureau (expertise, autorisations) et d'une partie de la gestion opérationnelle sur le terrain ; le secrétariat du service administratif et le SICIED vont également appuyer la gestion centrale du Grand Sud avec 0,29 et 2,05 Equivalents Temps Plein¹⁵ (ETP) mis à la disposition de la DENV pour le Grand Sud, respectivement;
- Le Service des Gardes Nature ¹⁶ (SGN), est en charge des missions d'acquisition de connaissance, de sensibilisation et de contrôle et de l'application des règlements (police de l'environnement des espaces naturels, chasse et pêche) sur le terrain. Sur les 20 gardes Nature qui composent les brigades du nord et du sud de la province Sud, 3,65 agents temps plein sont affectés au Grand Sud et interviennent à terre et en mer depuis Mont-Dore (hors agglomération) jusqu'à Yaté, en passant par l'île des Pins et le secteur de Ouinné, côte Est (hors secteur de Thio affecté aux équipes Nord des gardes nature) (com. pers. Caroline Groseil, 31/08/2016);
- le service du Parc Provincial de la Rivière Bleue (PPRB) en charge de la gestion du Parc était composé de 14 ETP.

Au total, les dépenses de personnels agents de la DENV, équivalentes à 22,5 ETP déployés sur le Grand Sud en 2015 dont une large part dans le périmètre des AP, représenteraient 167 millions de F CFP (Tableau 6).

Certains services sont parfois externalisés et confiés à des entreprises privées locales. Ces charges de personnels externes représentaient en 2015 pour Netcha, les chutes de la Madeleine et les Bois du

¹⁴ L'estimation des ressources humaines portent sur l'ensemble du Grand Sud

¹⁵ L'ETP donne le nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps.

¹⁶ Les coûts de gestion de la Brigades Gardes Natures nous ont été fournis par Caroline Groseil, responsable du service de la Nature, de la chasse et de la faune sauvage au sein de la DENV. Ces coûts renseignés à titre indicatif ne sont pas inclus dans les budgets renseignés par la DENV.

Sud une dépense de près de 23,6 millions de F CFP. Pour Cap N'Dua, elles représentent près d'1 million de F CFP par an (Tableau 5).

Autres coûts récurrents (hors ressources humaines)

Pour le développement et la valorisation du territoire, la province Sud veille à l'entretien continu de ses AP (entretien des routes et des locaux, éradication des espèces envahissantes, etc.). Malheureusement les coûts associés à ces dépenses, portées par d'autres directions, ne nous ont pas été renseignés et ne sont pas comptabilisés dans cette étude.

D'autres dépenses nécessaires à la logistique quotidienne des AP sont aussi engagées. Il s'agit des abonnements téléphoniques des gestionnaires, des uniformes des gardes nature, des fournitures de bureau ou encore des dépenses de carburant. Les charges locatives sont aussi comptabilisées dans les coûts récurrents de la gestion des AP. Ces dépenses sont agrégées dans le Tableau 7 (lignes 1 à 9).

Les Equipements de Protection Individuelles anti-feu (EPI) (uniforme, gants, casque) sont à comptabiliser comme du petit matériel (Tableau 7, ligne 9).

Les coûts récurrents concernent également les études de suivi régulier du milieu avec par exemple, le travail de la Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO) sur le suivi des oiseaux terrestre de la Nouvelle-Calédonie ou encore celui d'Endémia qui répertorie toutes les espèces (Tableau 7, ligne 10).

b. Les coûts d'investissement

Les coûts d'investissement, évalués dans cette étude, intègrent les achats de matériel pour l'entretien des routes et des infrastructures (Tableau 7, ligne 11) ainsi que l'achat de mobilier pour les locaux.

L'élaboration des plans de gestion des AP est aussi à prendre à compte dans les coûts d'investissement. Elle s'élève entre 2 et 5 millions de F CFP (com. pers. Isabelle Jurquet). En revanche, ces coûts n'apparaissent pas dans les budgets des AP de ces trois dernières années et ne sont donc pas comptabilisés dans la suite.

Certains aménagements et la mise en place de travaux des bâtiments (bureaux, hébergements), l'aménagement des routes et des sentiers sont nécessaires pour favoriser l'accès aux visiteurs ainsi que la mise en place d'infrastructures pour accueillir les touristes (tables d'orientation, tables, bancs, panneaux, etc.).

Plusieurs études ont été menées lors de la période 2013-2015, certaines financées par la province Sud, d'autres par Vale NC via la CCB et par la DAFE. Les coûts associés à ces études sont comptabilisés dans notre étude (Tableau 1Tableau 7, ligne 15). En revanche, une grande majorité des études portant sur les habitats des AP du Grand Sud n'est pas comptabilisée dans les documents comptables fournis par la DENV et est financée par des organismes scientifiques partenaires (p. ex. IRD, MNHN, OEIL). Même si les travaux de recherche ne participent pas directement à la gestion des AP du Grand Sud, ces études financées par d'autres organismes scientifiques sont autant de travaux qui n'auront pas à être financés par la province pour améliorer sa connaissance des espèces et habitats naturels des AP du Grand Sud.

Concernant la sensibilisation et l'éducation des visiteurs du réseau des AP, des activités sont proposées. Par exemple, au PPRB, une exposition permanente est présente au sein du parc et présente la biodiversité du parc, la diversité des habitats présents (p.ex. le maquis minier, la forêt humide et les zones humides) et les espèces emblématiques du lieu (p.ex. cagous, araucarias). Des manifestations sont organisées ponctuellement (p. ex. fête de la baleine) dont certaines sont organisées par la province Sud (p. ex. Netch'Aventures) (Tableau 7, ligne 16).

Le tableau suivant (Tableau 7) synthétise les coûts annuels de gestion (récurrents et investissements) engagés par la DENV au sein des 5 AP pour lesquelles nous disposons de données comptables pour la période 2013-2015. Ces données sont détaillées dans l'Annexe 6.

Tableau 6 : Estimation des ressources humaines de la DENV allouées à la gestion des AP du Grand Sud

Services	2013		2014		2015	
	Nombre ETP	Dépense	Nombre ETP	Dépense	Nombre ETP	Dépense
SCBT	1,8	13 594 409	1,725	13 599 486	2,55	18 233 794
SGN	3,65	20 212 619	3,65	22 246 933	3,65	22 683 847
SICIED	2,05	20 274 744	2,05	20 936 255	2,05	21 942 559
PPRB	12	84 204 412	13	87 138 827	14	102 056 981
SAF, Direction	0,29	2 307 143	0,29	2 307 143	0,29	2 307 143
Total	20	140 593 328	21	146 228 643	23	167 224 324

Tableau 7 : Comptabilité financière des AP du Grand Sud sur la période 2013-2015 (hors ressources humaines)

		AP TERRESTRES ¹⁷		
		2013	2014	2015
	Coûts récurrents	68 220 898	75 732 951	74 303 382
1	Charges de personnel	19 134 906	19 173 000	23 683 577
2	Carburant pour les véhicules	11 865 859	12 556 311	11 131 935
3	Maintenance	19 011 955	25 682 727	11 880 000
4	Charges locatives	558 074	602 215	500 000
5	Frais de mission	541 110	860 372	292 890
6	Loyers et autres charges locatives	6 341 467	9 940 120	6 000 000
7	Télécommunication	1 923 725	998 913	1 504 942
8	Consommables	0	0	0
9	Equipements de terrain de base	4 035 219	4 118 725	5 595 480
10	Suivi régulier du milieu (contrôle ou suivi espèce ?)	4 808 583	1 800 568	13 714 558
	Coûts investissements	120 727 696	91 953 867	49 986 495
11	Coûts de construction d'infrastructures	60 227 918	78 558 137	36 498 395
13	Renouvellement du parc automobile et de vedettes	22 265 070	5 367 692	13 120 600
14	Evaluations socio-économiques	0	0	0
15	Evaluations et suivis écologiques	1348175	126000	0
16	Formation et éducation à l'environnement	4 577 950	0	0
17	Restauration de la qualité des écosystèmes	25 667 333	7 902 038	367 500
18	Mesures de compensation	6 641 250	0	0
	TOTAL	188 948 594	167 686 818	124 289 877

¹⁷ PPRB, Cap N'Dua, Netcha, les chutes de la Madeleine et les bois du Sud

1.2.2. Comptabilité analytique

La comptabilité analytique associe les coûts de gestion réels aux grandes orientations de gestion fixées pour chacune des AP du Grand Sud. Même si des moyens importants (financiers et humains) sont consacrés à la gestion des AP du Grand Sud, en l'absence de plans de gestion pour certaines AP, il nous est difficile d'étudier la distribution du budget des AP selon leurs grands objectifs de gestion pour l'ensemble du réseau. Ce deuxième niveau d'analyse n'a donc été possible que pour les AP disposant d'un plan de gestion détaillant les grandes orientations de gestion à suivre, à savoir le PPRB, Cap N'Dua et le GLS.

Précaution : En l'absence de données sur la répartition des agents par AP et par activités, la présente analyse ne prend pas en compte les coûts de personnels. Les investissements lourds, supportés par d'autres directions que la province (p. ex. la DEPS ou la DEFE), n'ont également pas été analysés par orientation de gestion. Ainsi, la répartition des coûts par activité de gestion est à considérer comme partielle au regard du manque de données concernant une part importante des coûts de gestion. Cette comptabilité analytique permet cependant de préciser la répartition du budget de la DENV (hors personnels) dans la gestion des AP du Grand Sud, et pourra ainsi nourrir la définition d'une stratégie financière des AP du Grand Sud vis-à-vis des financements de la DENV

▪ Le Parc Provincial de la Rivière Bleue

Parmi les huit sous-objectifs identifiés dans le plan de gestion du PPRB (Annexe 3), seuls quatre ont pour l'heure été financés: 1) aménager l'accueil du public, y compris par l'aménagement des zones d'activités, 2) valoriser le patrimoine d'un point de vue touristique, 3) garantir la pérennité des espaces indigènes à forts enjeux et 4) Améliorer la connaissance sur la faune et la flore sans les zones peu ouvertes au public.

L'analyse détaillée des budgets alloués à ces différents sous-objectifs met en évidence de fortes inégalités dans la répartition des financements (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**Figure 7) : les dépenses d'investissement profitent à hauteur de 92% à l'aménagement du PPRB pour l'accueil des touristes.

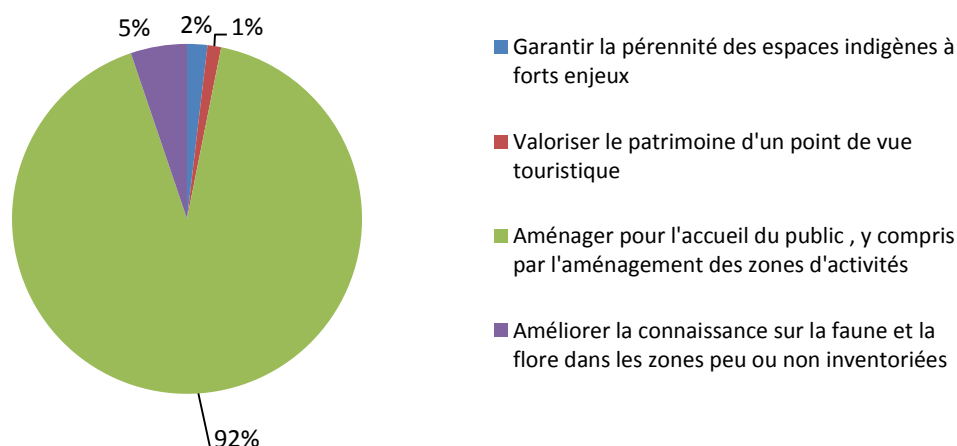


Figure 7: Répartition des coûts de gestion du PPRB par activité

▪ Réserve naturelle terrestre de Cap N'dua

Sur les sept sous-objectifs de gestion mentionnés dans le plan de gestion, seuls deux ont été engagés (Figure 8) :

- valoriser le patrimoine naturel de la réserve (à hauteur de 41%),
- conserver les écosystèmes d'intérêt et les espèces endémiques, rares ou menacées (à hauteur de 59%).

Les résultats de la comptabilité analytique du budget de Cap N'Dua sont donc cohérents avec ses objectifs de gestion, en majorité orientés vers la conservation de la biodiversité (Annexe 3) : les activités de gestion financées touchent généralement plus à la stricte protection des espaces naturels et des espèces (Axe 1 : les espèces, les écosystèmes et les paysages et Axe 2 : Contrôle des menaces) (p. ex. réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes) qu'à l'éducation à l'environnement ou à l'aménagement du territoire (Axe 3 : Valorisation du patrimoine naturel) (p. ex. réduction des impacts des zones érodées).

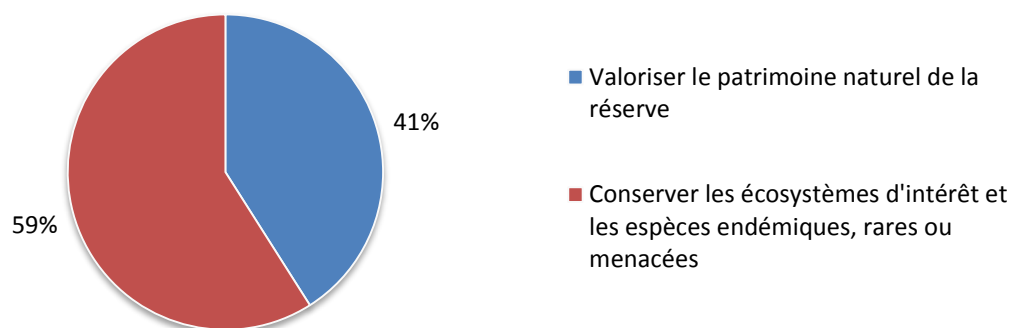


Figure 8 : Répartition des coûts de gestion de Cap N'Dua par activité

▪ Netcha, Chutes de la Madeleine et Bois du Sud

Les AP de Netcha, de Bois du Sud, et des Chutes de la Madeleine ne possédant pas de plan de gestion validé, une analyse détaillée des coûts a été réalisée au regard des grands objectifs définis pour les autres AP terrestres (PPRB et Cap N'Dua). Cette analyse révèle que 90% du budget alloué à la gestion de ces AP (budget non détaillé par la DENV) est aujourd'hui consacré à l'accueil des touristes, dépassant ainsi l'objectif premier de conservation stricte de la biodiversité (Figure 9). A noter cependant que ces trois AP ne visent pas les mêmes objectifs de gestion : les AP de Netcha et des Bois du Sud sont en effet des campings en aire naturelle alors que les Chutes de la Madeleine sont une réserve naturelle à vocation de protection d'espèces à enjeu. Ainsi les résultats de la comptabilité analytique se justifient pour les AP de Netcha et de Bois du Sud.

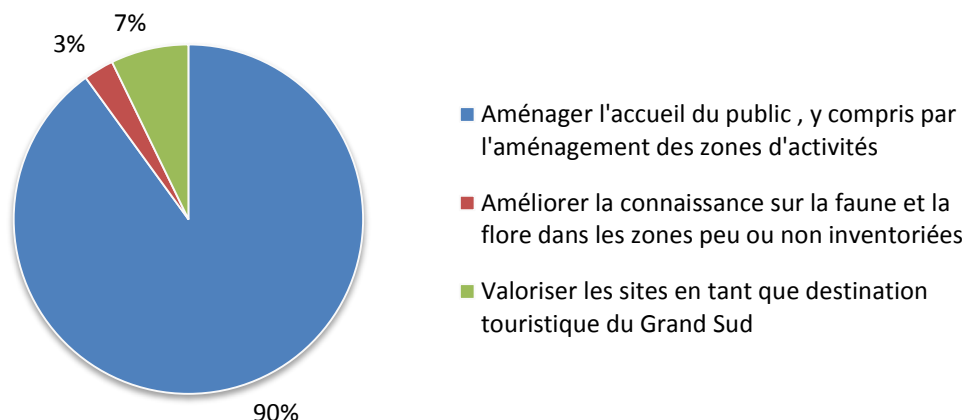


Figure 9 : Répartition des coûts de gestion de Netcha, les chutes de la Madeleine et Bois du Sud

L'analyse financière des AP du Grand Sud révèle qu'aujourd'hui plus de 75% du budget des AP du Grand Sud est alloué à des projets d'aménagement pour l'accueil des touristes. Le financement de ces projets par des budgets destinés à la gestion de l'environnement plutôt que par des fonds publics d'aménagement du territoire ou de développement touristique pourrait ainsi être questionné. Par exemple, sur Bois du Sud, les prestataires en charge de la gestion locale du site assurent uniquement une mission d'accueil du public. Dans le PPRB, seuls 5% du budget de gestion sont dédiés à la biodiversité (arboretum, lutte contre les chats, restauration écologique). Pour assurer la gestion intégrée des AP, il est ainsi essentiel de veiller à ce que ces projets d'aménagement s'inscrivent dans une vision à long-terme de la protection des espaces naturels. Ces activités devront, par exemple, être appuyées par des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement envisagées dans le Grand Sud et avant tout, constituer une plus-value pour la gestion de l'environnement.

2 ESTIMATION DES BESOINS ET DE L'ECART EN FINANCEMENT

Les entretiens effectués auprès du service SCBT de la DENV ont permis de préciser les besoins en ressources humaines, matérielles et financières qui seraient nécessaires pour répondre pleinement aux enjeux de conservation et aux priorités de gestion dans le réseau d'AP du Grand Sud.

Ces entretiens ont notamment révélé que les pressions d'origine anthropique directes (mine, exploitation forestière, aménagement type barrage) et indirectes (incendie, certaines EEE), bien que constituant une menace importante pour les AP du Grand Sud (p. ex. incendie du Creek Pernod en 2013 sûrement provoqué par des touristes de loisirs) ne représentaient pas encore une menace pressante dans le périmètre des AP. Ces menaces pèseraient aujourd'hui principalement sur les écosystèmes situés en dehors du périmètre des AP, en raison justement de l'absence de protection. Cette observation peut notamment expliquer les résultats de la comptabilité analytique qui révèlent que les actions de gestion dans le périmètre des AP sont principalement axées sur l'accueil du public : en l'absence de forte pression sur les écosystèmes, les actions de conservation stricte (p. ex. restauration écologique, suivi des EEE) ne seraient aujourd'hui pas prioritaires, dans un contexte budgétaire contraint, devant l'objectif de développement de l'accueil touristique. C'est pourquoi les principaux besoins exprimés par les gestionnaires pour renforcer la gestion des AP du Grand Sud portent principalement sur une meilleure valorisation des connaissances produites sur habitats et espèces du réseau d'AP et par la recherche de cohérence sur le réseau, une régulation des pressions ainsi qu'une planification des activités susceptibles de représenter une menace dans l'avenir (p. ex. tourisme de nature).

Les besoins humains, matériels et financiers, actuellement non couverts par le budget de la DENV et identifiés par les gestionnaires du réseau d'AP du Grand Sud sont présentés dans la suite. La couverture

de ces besoins garantirait l'atteinte des objectifs de la stratégie provinciale de gestion des espaces naturels du Grand Sud.

Besoins en personnel :

Actuellement, seuls 25% des besoins en personnel seraient couverts (hors PPRB) dans le réseau d'AP du Grand Sud. Il s'agirait cependant de garantir la pérennité du poste d'ingénieur à temps plein sur la question des AP au sein du SCBT et la création d'un poste de technicien à mi-temps pour participer à la définition des objectifs de gestion, rédiger le cahier des charges et contrôler le réseau d'AP dans sa globalité. Deux gardes nature à temps plein seraient également nécessaires pour assurer la surveillance régulière de l'ensemble du réseau.

Le matériel, le parc automobile et les outils de maintenance devront être adaptés aux besoins de l'équipe de gestion sur le terrain.

Besoins récurrents hors personnel :

Conscients d'un déséquilibre de la gestion des AP du Grand Sud, les gestionnaires de ces AP souhaitent renforcer les activités ne touchant pas à l'accueil des touristes (p. ex. lutte contre les EEE, renforcement de peuplement d'espèces indigènes, réalisation d'aménagement pour la conservation des espèces et des espaces). Ces activités sont souvent externalisées par la province Sud auprès d'acteurs locaux (associations, entreprises). La province Sud affiche la volonté de renforcer cette externalisation dans le futur afin de mobiliser le plus possible les acteurs locaux du Grand Sud.

Besoins en investissements :

Lors des entretiens, la DENV a exprimé le besoin de renforcer les investissements visant l'opérationnalisation de la gestion et un plus grand appui au fonctionnement courant des AP. Ainsi, les besoins en investissement suivants ont été cités:


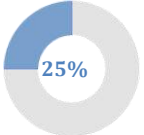

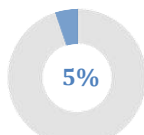

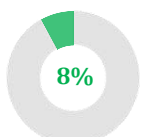


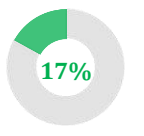

- Des plans de gestion pour préciser les objectifs et les activités qui pourront répondre aux enjeux de conservation identifiés ;
- Des farés dans toutes les AP (excepté le PPRB et Cap N'Dua) pour faciliter l'accueil des touristes et installer des panneaux d'informations sur les actions menées au sein de l'AP;
- Des inventaires écologiques pour identifier les principaux enjeux de conservation dans chacun des périmètres de gestion ;
- Des formations pour renforcer les compétences des équipes de gestion.

Cela étant, plusieurs menaces pour la biodiversité du Grand Sud mériteraient également d'engager plus de financement pour la mise en œuvre d'activités de lutte :

- Dans les territoires insulaires tels que la Nouvelle-Calédonie, les invasions biologiques (fourmis, cochons, cerfs etc.) peuvent représenter la première cause de l'extinction de certaines espèces (Beauvais et al. 2006). La mise en place d'actions d'éradication ou de réduction des populations d'espèces envahissantes, de suivis de ces espèces envahissantes ainsi que des campagnes de prévention et de sensibilisation auprès du public permettront de mieux lutter contre cette menace (Ministère de l'Outre-Mer, septembre 2006), croissante dans le Grand Sud ;
- Pour une meilleure DFCI, les modalités d'intervention pour luttés contre les incendies sur le terrain doivent d'abord être formalisées. Bien que certains agents de la DENV aient suivi une formation « équipier du feu », des directives complémentaires doivent leur être fournies. Ensuite, des aménagements devront être mis en place dans chacune des AP (p. ex. citernes supplémentaires, pistes DFCI, coupes feux).

Le Tableau 8 fait la synthèse des besoins exprimés ci-dessus par les gestionnaires du réseau d'AP du Grand Sud et propose leur conversion monétaire.


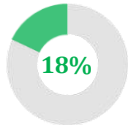



Tableau 8: Besoins et écart en financement du réseau d'AP du Grand Sud

Typologie de coût	Ressources	Besoins	Niveau de couverture actuel des besoins ¹⁸	Détails	Ecart en financement
	Techniciens	1 technicien à mi temps : en 2015, 1 ETP représentait en moyenne un coût de 7 400 000 F CFP par an pour la province		-Appui à la rédaction des plans de gestion (en régie, ou confié) -Appui à la mise en œuvre d'actions des plans de gestion -Appui au contrôle	2,76 millions de F CFP/an
	Ingénieurs	1 ingénieur à temps plein : en 2015, 1 ETP représentait en moyenne un coût de 7 400 000 F CFP par an pour la province		- Rédaction des documents de gestion (en régie, ou confié) -Mise en œuvre d'actions des plans de gestion -Contrôle	0 millions de F CFP/an A condition que le poste soit maintenu ¹⁹
	Gardes Nature	2 gardes nature à temps plein (catégorie C) : en 2015, 1 ETP représentait en moyenne un coût de 7 400 000 F CFP par an pour la province		- Mise en œuvre d'actions des plans de gestion - Contrôle	14,06 millions de F CFP/an
	Aménagement	Installation d'un faré par site (14) pour l'accueil du public: 1 million F CFP/site ²⁰		- Chaque FARE est amorti sur 20 ans	0,64 millions de F CFP
	Véhicule	1 véhicule automobile (4x4) par binôme : 3 000 000 F CFP + 300 000 F CFP /an de carburant et d'entretien		- Besoin d'1 véhicule pour les 2 gardes Nature (sécurité) - Le véhicule est amorti sur 10 ans	600 000 F CFP
	Sensibilisation, évènementiel	Animation de 6WE/an : 20 hommes – jours par an (niveau B)		- 6 WE/an - 1 WE est déjà organisé chaque année	0,46 millions de F CFP
	Formation des agents	10 personnes en formation : 1,5 million F CFP/an		- Proposer la formation du TEMEUM aux gestionnaires des espaces naturels. Aujourd'hui elle ne	1,5 millions de F CFP/an

¹⁸ Si 25% : « 25% des besoins indiqués dans la troisième colonne sont aujourd'hui couverts par les ressources actuelles de la DENV. Les 75% manquant correspondent alors à l'écart en financement »

¹⁹ Actuellement, le financement du poste dépend d'un programme européen, financement externe à la province.

²⁰ L'entretien annuel de ces farés sera aussi à intégrer aux estimations.

Typologie de coût	Ressources	Besoins	Niveau de couverture actuel des besoins ¹⁸	Détails	Ecart en financement
				bénéficie qu'aux associations et au CEN. Les thématiques de ces formations seront à définir par la DENV selon les besoins.	
	Rédaction du plan de gestion	Rédaction de plans de gestion (13): de 2 à 5 millions de F CFP/AP	 18%	- rédaction, bilan et mise à jour du plan de gestion tous les 5 ans	Entre 4,26 et 10,66 millions de F CFP
	Inventaire écologique	Préparation de 16 inventaires écologiques : De 2 à 10 millions de F CFP/site	²¹  0%	- Diagnostic écologique de référence de chaque AP mis à jour tous les 5 ans	Entre 6,40 et 32,00 millions de F CFP
	Gestion des Espèces Exotique Envahissantes	10 millions de F CFP/an	 60%	-Mise en place d'actions d'éradication ou de réduction des populations d'espèces envahissantes (cerfs, cochons, fourmis) - Suivis de ces espèces envahissantes ainsi que des campagnes de prévention - Sensibilisation auprès du public	4,00 millions de F CFP/an

Au regard des dépenses engagées ces trois dernières années par la DENV²² et des besoins supplémentaires en ressources exprimés par les gestionnaires, les besoins en financement pour la gestion du réseau actuel d'AP et d'AMP du Grand Sud sont estimés entre 260,3 et 293,7 millions de F.CFP par an soit entre 7 035 et 7 938 F.CFP/ha/an. En comparant cette valeur avec le financement récurrent actuel de la DENV pour la gestion du réseau et à condition que le poste d'ingénieur à temps au sein de la SCBT soit maintenu, l'écart de financement est estimé entre 58,2 et 90,2 millions de F.CFP par an. Il est ainsi intéressant de comparer cet écart aux estimations des dépenses allouées aux projets d'aménagement pour l'accueil des touristes : à titre d'illustration, les projets de sentier botanique sur Madeleine et de valorisation des sites Netcha-Madeleine-Bois du Sud, pour ne citer qu'eux, représentaient en moyenne 11 millions de F.CFP par an ces trois dernières années soit entre 11% et 18% de l'écart en financement estimé. La question de la réaffectation de ces projets d'aménagement à d'autres services (plus légitimes sur la thématique de l'aménagement et de l'accueil des touristes) serait ainsi à poser pour garantir que la DENV puisse, à budget égal, couvrir des besoins aujourd'hui non couverts.

²¹ Bien que des inventaires partiels (par espèce, par habitat) aient déjà été réalisés pour certains sites du Grand Sud par Vale NC ou l'ŒIL, en l'absence de données sur les coûts de ces études, nous supposons pour les besoins de cette analyse qu'aucun inventaire n'a été pour l'heure financé.

²² La moyenne des trois dernières années de gestion est utilisée pour estimer une dépense annuelle.

Rapporté à la surface d'AP, l'écart de financement est estimé entre 1 574 F.CFP /ha/an et 2 438 F.CFP /ha/an. L'écart de financement se répartit comme suit : entre 33% et 40% de l'écart estimé découlent d'un besoin en renforcement du pilotage (plan de gestion, équipe de gestion, véhicules, formation des agents) ; entre 63% et 71% découlent d'un besoin en aménagement des sites pour l'accueil des équipes de gestionnaires notamment ; entre 18% et 40% résultent d'un besoin en acquisition de connaissance des habitats et espèces du réseau et moins de 1% découlent d'un besoin en renforcement de la sensibilisation du public.

Entre 66% et 74% des besoins en financement seraient ainsi couverts par les financements actuels de la province.

Conclusion

La présente étude est une première dans son genre pour la Nouvelle-Calédonie. Elle offre un premier diagnostic financier des AP du Grand Sud et une évaluation des besoins financiers du réseau actuel.

Malgré un important manque de données relatives 1) au budget de certaines directions de la province Sud impliquées indirectement dans la gestion du réseau d'AP du Grand Sud et 2) le détail des coûts de gestion associés à chaque activité de gestion mise en œuvre dans le périmètre des AP, elle révèle que les moyens importants déjà mis en place par la province Sud ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins actuels en gestion de la DENV. Les gestionnaires du réseau relèvent des besoins en financement estimés entre 260 et 293 millions de F.CFP par an engendrant un écart de financement estimé entre 98 et 131 millions de F.CFP avec le budget actuel du réseau. Entre 55% et 62% des besoins seraient ainsi couverts par les financements récurrents de la province. La situation financière actuelle n'est cependant pas prête de s'améliorer dans les années à venir au vu des restrictions budgétaires prévues. Une diversification et une consolidation des sources de financements pérennes (p. ex. province Sud) et ponctuels (p. ex. CCB, RESCCUE et INTEGRE) paraît donc nécessaire pour réduire cet écart et pouvoir gérer le réseau actuel dans de bonnes conditions.

Bien que l'absence de plans de gestion pour la majorité des AP ait également freiné la possibilité de mener une évaluation fine de l'efficacité de gestion du réseau, l'analyse des dépenses par grand axe d'activités a permis de rappeler l'importance de questionner l'allocation des revenus en fonction des objectifs de gestion de chaque AP.

Cependant la mise en place de plans de gestion n'est pas obligatoire pour engager la gestion des AP. En effet, les gestionnaires connaissent les objectifs prioritaires de leurs AP et des actions sont déjà mises en place dans ce sens. En revanche, le plan de gestion est un outil de planification et surtout un outil d'aide à la décision qui permet de valider les budgets pluriannuels par l'Exécutif provincial et peut garantir la pérennité des financements. La mise en place de plans de gestion est aussi indispensable à l'évaluation des besoins en financement et est donc nécessaire pour le pilotage financier et opérationnel du réseau.

Cette étude avait pour principal objectif d'évaluer les coûts de gestion et besoins actuels en financement du réseau actuel d'AP du Grand Sud. Il vient en complément d'un diagnostic du réseau actuel faisant l'objet d'un précédent livrable. Ces deux travaux permettent de disposer d'une base de référence pour estimer les besoins futurs du réseau tel que prévu par la stratégie 2025 de la DENV. L'estimation des besoins futurs, qui fera l'objet d'un prochain livrable, pourra appuyer la sélection des mécanismes de financements qui seront à mettre en œuvre pour assurer la gestion efficace du réseau sur le long-terme.

Bibliographie

Beauvais, M.-L., A. Coléno, et al., Eds. (2006). Les espèces envahissantes dans l'Archipel néocalédonien.

Collection Expertise collégiale, Institut de Recherche pour le Développement.

Balmford, A., Gravestock, P., Hockley, N., McClean, C.J., Roberts, C.M., 2004. The worldwide costs of marine protected areas. PNAS 1019694-9697.

Bovarnick, A., Fernandez-Baca, J., Galindo, J., Negret, H., 2010. Financial Sustainability of Protected Areas in Latin America and the Caribbean: Investment policy guidance. UNDP.

Carret, J.-C., Loyer, D., 2003. Comment financer durablement les aires protégées à Madagascar ? Apport de l'analyse économique (Notes et documents). Banque Mondiale, AFD.

CDB, n.d. Programme of Work on Protected Areas. Goal 3.4: To ensure financial sustainability of protected areas and national and regional systems of protected areas [WWW Document]. Conv. Biol. Divers. URL <https://www.cbd.int/protected/pow/learnmore/intro/> (accessed 7.12.16).

Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N., Courreau, J., 2008. Évaluation de l'efficacité : Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées 2^{ème} édition. UICN, Gland, Suisse.

Ifrecor, n.d. Site 1. Grand Lagon Sud.

Leblic, I., 1993. Les Kanak face au développement - la voie étroite, Presses Universitaires de Grenoble. ADCK.

Lopez, A.O., Jimenez-Caballero, S., 2006. Sustainable financing resources for protected areas in the Mediterranean. UICN, Gland, Switzerland and Cambridge, United Kingdom.

Ministère de l'Outre-Mer, 2006, Stratégie nationale pour la biodiversité

province Sud, 2016a. Article 211-2, Code de l'environnement de la province Sud de Nouvelle-Calédonie.

province Sud. plan de gestion du PPRB et du Cap N'Dua.

Rwanyiziri, G., 2002. Populations et aires protégées en Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie) (Mémoire). Université Michel Montaigne - Bordeaux III.

UICN France (2011). La compensation écologique : État des lieux et recommandations. Paris, France.

Watson, J.E.M., Dudley, N., Segan, D.B., Hockings, M., 2014. The performance and potential of protected areas. Nature 515, 67–73. doi:10.1038/nature13947

Annexes

ANNEXE 1: QUESTIONNAIRE D'ENQUETE AUPRES DES GESTIONNAIRES D'AP DU GRAND SUD

Dans le cadre du projet RESCCUE (Restauration des services écosystémiques et adaptation au changement climatique), projet régional visant à réduire la vulnérabilité des populations et des écosystèmes du Pacifique face aux effets du changement climatique par un renforcement des capacités de gestion intégrée des zones côtières, les aires protégées (AP) du Grand Sud font l'objet d'un diagnostic visant à estimer les coûts actuels de la gestion et les besoins futurs en financement pour leur gestion efficace. Ce diagnostic doit notamment apporter des éléments pour la sélection et la programmation de mécanismes de financement destinés à la conservation de la biodiversité dans le Grand Sud.

Le questionnaire ci-dessous, destiné aux gestionnaires d'Aires protégées du Grand Sud, a pour objectif 1) d'analyser les coûts actuels de la gestion des Aires protégées du Grand Sud et 2) d'estimer les besoins en financement pour une gestion efficace du réseau sur le moyen terme.

Information générale

Nom de l'AP :	Rivière Bleue <input type="checkbox"/>	Grand Port <input type="checkbox"/>
	<i>dont Haute Yaté</i>	Aiguille de Prony <input type="checkbox"/>
	<i>dont Haute Pourina</i>	Ilot Casy <input type="checkbox"/>
	Bois du Sud <input type="checkbox"/>	Parc du Grand Lagon Sud <input type="checkbox"/>
	Forêt caché <input type="checkbox"/>	Cap N'Dua <input type="checkbox"/>
	Barrage de Yaté <input type="checkbox"/>	
	Fausse Yaté <input type="checkbox"/>	
	Netcha <input type="checkbox"/>	
	Chutes de la Madeleine <input type="checkbox"/>	
	Pic du Pin <input type="checkbox"/>	
	Grand Kaori <input type="checkbox"/>	
	Forêt Nord <input type="checkbox"/>	
	Cap N'Dua <input type="checkbox"/>	
	Ilot Casy <input type="checkbox"/>	
	Votre prénom :	
Votre nom :		
Votre adresse mail :		

Analyse globale du budget

Dépenses

Veillez indiquer le montant total des ressources financières de l'AP en 2013, 2014,

Merci d'indiquer dans la colonne « commentaires » le niveau de confiance du montant estimé (fort, moyen, faible) et/ou tout autre commentaire supplémentaire.

	2013	2014	2015	Commentaires
Coûts moyens annuels de fonctionnement/ exploitation/maintenance ²³ (F.CFP) <i>dont salaires</i>				
Coûts moyens annuels d'investissement ²⁴ (F.CFP)				

Revenus

Veillez indiquer le montant total des financements perçus en 2013, 2014 et 2015 par l'AP. Si les données spécifiques annuelles ne sont pas disponibles, veuillez fournir la meilleure estimation du financement annuel moyen.

Merci d'indiquer dans la colonne « commentaires » le niveau de confiance accordé au montant estimé (fort, moyen, faible) et/ou tout autre commentaire supplémentaire.

Principales sources de financement	2013	2014	2015	Allocation par poste de dépense (approximation)	Commentaires
Financement du gouvernement local (municipalité):				% en investissements % en coûts récurrents (hors salaires) % pour les salaires	
Financement du gouvernement provincial accordé aux comités de gestion:				% en investissements % en coûts récurrents (hors salaires) % pour les salaires	
Subventions provinciales accordées aux Comités de Gestion :				% en investissements % en coûts récurrents (hors salaires) % pour les salaires	

²³ Les coûts récurrents/de fonctionnement couvrent les coûts associés au fonctionnement administrative et opérationnel de l'AMP. Ils incluent: les salaires (équipe administrative, de terrain, et scientifique), les coûts de maintenance des locaux, des véhicules, d'entretien du site, les frais d'électricité et d'eau, l'achat des équipements basiques (GPS, uniformes, etc.)

²⁴ Les coûts d'investissement couvrent les coûts d'investissements dans de nouveaux équipements, dans la construction de nouvelles infrastructures, la mise en place d'actions d'éducation et de formation et la mise en œuvre de suivis scientifiques.

Projet RESCCUE - L3.2. Evaluation des coûts de gestion du réseau actuel d'AP du Grand Sud

Moyens financiers en fonds propres de la province Sud:				% en investissements % en coûts récurrents (hors salaires) % pour les salaires	
Moyens en ressources humaines de la province Sud (DENV)				% en investissements % en coûts récurrents (hors salaires) % pour les salaires	
Financement du gouvernement national :				% en investissements % en coûts récurrents (hors salaires) % pour les salaires	
Financement des bailleurs internationaux et des ONG international :				% en investissements % en coûts récurrents (hors salaires) % pour les salaires	
Financement du secteur privé (dons, subventions, etc.) :				% en investissements % en coûts récurrents (hors salaires) % pour les salaires	
Auto-financement (taxes d'entrée, taxes sur les activités récréatives, etc.) :				% en investissements % en coûts récurrents (hors salaires) % pour les salaires	
Autres <i>veuillez préciser la source de financement :</i>				% en investissements % en coûts récurrents (hors salaires) % pour les salaires	

Analyse détaillée du budget

Analyse financière

			Salaire mensuel moyen	Nombre moyen de personnel (par an)	Durée moyenne des contrats (en mois)	Commentaires
Ressources humaines	Personnel permanent	Personnel administratif ²⁵ :				
		Personnel de terrain ²⁶ :				
		Personnel scientifique :				
	Personnel saisonnier temporaire et	Personnel administratif:				
		Personnel de terrain:				
		Personnel scientifique:				

Analyse de gestion

Les activités financées de 2013 à 2015 par la province Sud pour la gestion de l'AP ont été reportées dans le tableau suivant selon les principaux objectifs de gestion définis dans le plan de gestion. Merci d'indiquer pour chacun des activités renseignées, si selon vous elles ont été mises en œuvre intégralement partiellement.

Exemple pour le PPRB

²⁵ Equipe de communication incluse

²⁶ Equipe de terrain



Axes	Objectifs	Activités mises en œuvre	Coûts	
Axe 1				
Axe 2				
Axe 3				

Besoins en financement

Les informations suivantes seront utilisées pour l'analyse des coûts pour une gestion efficace de l'AP.

Analyse qualitative

Est-ce que le budget actuel est suffisant pour porter le niveau de gestion à un niveau standard de gestion efficace?	<input type="checkbox"/> Le budget disponible est inadéquat pour les besoins de gestion basique et est une contrainte sérieuse à la capacité de gérer.
	<input type="checkbox"/> Le budget disponible est acceptable mais pourrait être amélioré pour atteindre complètement une gestion durable.
	<input type="checkbox"/> Le budget disponible est suffisant et répond complètement aux besoins de gestion de l'AP
D2 Est-ce que le budget est assuré?	<input type="checkbox"/> Il n'y a pas de budget assuré pour l'AP et la gestion est complètement dépendante des financements extérieurs ou très variables.
	<input type="checkbox"/> Il y a peu de budget assuré et l'aire protégée ne peut fonctionner de manière adéquate sans financement externe.
	<input type="checkbox"/> Il y a un budget de fonctionnement assuré suffisant pour les opérations régulières de l'aire protégée mais de nombreuses innovations et initiatives
	<input type="checkbox"/> Il y a un budget assuré pour l'aire protégée et ses besoins de gestion.

Projet RESCCUE - L3.2. Evaluation des coûts de gestion du réseau actuel d'AP du Grand Sud

Selon vous, quel est le niveau actuel de couverture des besoins opérationnels en personnel pour la gestion efficace de l'AP?	
Selon vous, quel est le niveau actuel de couverture des autres besoins opérationnels (hors personnel) et de maintenance pour la gestion efficace de l'AP?	
Selon vous, quel est le niveau actuel de couverture des besoins en investissement pour la gestion efficace de l'AP ?	

Analyse quantitative

L'ensemble des ressources nécessaires à la gestion d'une AP a été renseigné dans le tableau suivant. Merci de renseigner, pour chacune de ces ressources, la quantité qui selon vous sera nécessaire à la gestion efficace de l'AP.

				Au total, combien de ressources seraient nécessaires pour gérer efficacement votre AP (par an) ?
Coûts récurrents	Ressources humaines	Personnel permanent	Personnel administratif (unité : ETP)	
			Personnel de terrain : (unité : ETP)	
			Personnel scientifique : (unité : ETP)	
		Personnel temporaire et saisonnier	Personnel administratif: (unité : ETP)	
			Personnel de terrain : (unité : ETP)	
			Personnel scientifique : (unité : ETP)	
	Maintenance	Location/maintenance des infrastructures locales	Location Locaux et centre de visiteur : (Unité : m2)	
			Maintenance Locaux et centre de visiteur: (Unité : F.CFP)	
			Autre	
		Maintenance des véhicules et essence	Essence des bateaux : (Unité : F.CFP)	
			Maintenance des bateaux : (Unité : F.CFP)	
			Essence des voitures : (Unité : F.CFP)	
			Maintenance des voitures : (Unité : F.CFP)	
		Frais de services locaux	Eau : (Unité : F.CFP)	
	Electricité : (Unité : F.CFP)			
	Communications (Internet, etc) : (Unité : F.CFP)			
Equipements de base	Appareils GPS, bottes, uniformes, lampes...(Unité : nombre d'unité par matériel)			
Coûts d'investissement	Ressources matérielles	Achat de nouveaux équipements	Bateaux : (Unité: nombre de bateaux)	
			Voitures: (Unité: nombre de voitures)	
			Equipement de plongée : (Unité: nombre de combinaisons)	
			Autre:	

	Achat locales	d'infrastructures	Locaux pour le personnel de l'autorité de gestion : (Unité : m2)		
			Locaux pour le centre de visiteur : (Unité : m2)		
			Bouées de démarcation : (Unité : nombre de bouées)		
			Routes : (Unité : km)		
			Sentiers de randonnée : (Unité : km)		
			Autre:		
	Etudes			Etudes scientifiques : (Unité: F.CFP)	
				Evaluations socio-économiques : (Unité: F.CFP)	
				Suivi écologique régulier : (Unité: nombre de suivis par an)	
				Définition du plan de gestion:	
				Définition du plan de financement:	
				Mise à jour du plan de gestion:	
				Mise à jour du plan de financement:	
	Education	Formation du public et éducation environnementale	Conférences/réunions : (Unité: F.CFP)		
			Expositions: (Unité: F.CFP)		
			Autre:		
		Formation du personnel :	Formation externe : (Unité : nombre)		
			Formation interne: (Unité : nombre)		
	Traitement de la qualité des écosystèmes	Restauration : (Unité : F.CFP)			
		Réhabilitation : (Unité : F.CFP)			
	Mesures de compensations pour les acteurs locaux : (Unité : F.CFP)				

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES POUR LA COLLECTE DE DONNÉES

- Fabien Albouy, Directeur adjoint en charge du système d'informations de l'ŒIL
- Caroline Groseil, chef du service de la Nature, de la chasse et de la faune sauvage à la DENV
- Isabelle Jurquet, chef du service de la Connaissance, de la Biodiversité et des Territoires, Direction de l'Environnement, province Sud
- Michel Mai, chargé d'études en charge de la gestion de plusieurs aires protégées
- Joseph Manauté, Directeur du Parc Provincial de la Rivière Bleue, province Sud
- Paul Sauboua, coordinateur dossiers patrimoniaux du Grand Sud, Direction de l'Environnement, province Sud

ANNEXE 3: OBJECTIFS DE GESTION DU PPRB ET DU CAP N'DUA



Figure 10: Architecture du plan de gestion du PPRB



Figure 11: Architecture du plan de gestion de Cap N'Dua

ANNEXE 4 : COUTS UNITAIRES DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES DE GESTION DES AP DU GRAND SUD

Tableau 9: Coûts de gestion de la Brigade des Gardes Natures du Grand Sud

	Poste de dépenses	Coûts
Gardes Nature	Salaire (hors charges salariales pour la province)	280 000 F CFP /mois /agent
	Indemnités de déplacement	35 000 F CFP /mois /agent
	Remise à niveau des diplômes de navigation	1 000 000 F CFP /an /4,5 agents
Véhicules	Achat de deux vedettes AMERE : STABI-CRAFT supercab 859	35 000 000 F CFP /navette
	Achat d'un zodiac semi-rigide NODDI	15 000 000 F CFP /zodiac
	Achat d'un moteur AMERE	5 000 000 F CFP /5 ans /moteur
	Achat d'un moteur NODDI	2 000 000 F CFP /5 ans /moteur
	Achat d'une remorque	2 000 000 F CFP /remorque
	Achat d'un 4x4	3 000 000 F CFP/ 4x4
	Assurance	3 300 000 F CFP /an /6 véhicules
	Investissement de gros entretiens des matériels annexes indispensables	1 000 000 F CFP/an
	Frais en carburant	3 000 000 F CFP/an
Autres	Entretien des bureaux	600 000 F CFP/an
	Imprévus divers	200 000 F CFP/an

ANNEXE 5 : FINANCEMENT DES AP DU GRAND SUD PAR LA DENV

Tableau 10: détails des coûts de gestion du PPRB (Source : DENV)

	PPRB		
	2013	2014	2015
Coûts récurrents	40 965 105	51 292 706	38 213 075
Charge de personnel			
Carburant pour les véhicules	11865859	12556311	11131935
<i>Entretien des véhicules et carburant</i>	11 467 359	9 757 061	6 931 935
<i>Transport de biens et de personnes</i>	398500	2799250	4200000
Maintenance	11584343	21100547	0
<i>Eradication espèces envahissantes</i>	1 200 750	585 798	
<i>Nettoyage accès mobiliers équipement / tonte et fertilisation / Fourniture bois de chauffe</i>	9 041 678	9 919 464	
<i>Maintenance groupe électrogène</i>	651490	608041	
<i>Entretien voies et réseaux - Elagages - réancrages...</i>	690425	9987244	
Charges locatives	558074	602215	500000
<i>Locations mobilières</i>	558 074	602 215	500 000
Frais de mission	541 110	860 372	292 890
<i>Indemnités agents</i>	541 110	860 372	292 890
Loyers et autres charges locatives	6 341 467	9 940 120	6 000 000
<i>Entretien logements et bâtiments</i>	4 498 015	6 898 712	3 000 000
<i>Nettoyage des locaux</i>	1843452	3041408	3000000
Facture et télécommunication	1 923 725	998 913	1 504 942
<i>Télécom / Imprimés / Vêtements / Fournitures administratives</i>	1 923 725	998 913	1 504 942
Consommables			
Equipements de terrain de base	4 030 219	4 102 825	5 575 480
<i>Equipements de Protection Individuelles anti-feu (EPI) (uniforme, gants, casque)</i>	716 963	80 995	558 480
<i>Fournitures d'entretien / petit équipement / autres matières et fournitures</i>	3313256	4021830	5017000
Suivi régulier du milieu	4 120 308	1 131 403	13 207 828
<i>Etudes Méliphage noir</i>	588 000		882 000
<i>Etude phyto arboretum - 100% CCB</i>	819780		
<i>Fourmis électriques - 100% CCB</i>	2305800	287192	4680400
<i>Etude génétique Saribus - 100% CCB</i>	406728	844211	3645428

Projet RESCCUE - L3.2. Evaluation des coûts de gestion du réseau actuel d'AP du Grand Sud

Fourmis - 100% DAFE			4000000
Coûts investissements	92 644 132	82 984 939	49 986 495
Coûts de construction de nouvelles infrastructures	43 167 221	69 715 209	36 498 395
<i>Travaux de bâtiments</i>	3 823 194	2 035 320	
<i>Entretien lourd voiries + parkings</i>	20929735	49098029	20000000
<i>Aménagement sentiers VTT</i>	3763775		
<i>Ouvrage de franchissement</i>	8166795	984375	5856000
<i>Travaux logements</i>	997040		
<i>Tables orientation / tables / bancs / toitures farés / Superstructure grand kaori / poteaux panneaux / Gardes corps</i>	3733335	16567741	
<i>Réhab piste Pouedihi</i>			8242395
<i>Assainissement accès plateau des pistes</i>	326150		
<i>Etiquettes panneaux Arboretum</i>	422625		
<i>Matériel - Outillage et Mobilier</i>	1004572	1029744	2400000
Renouvellement du parc automobile et de vedettes	22 265 070	5 367 692	13 120 600
<i>Matériel de transport terrestre</i>	22 265 070	5 367 692	13 120 600
Evaluations socio-économiques			
Evaluations et suivis écologiques			
Formation et éducation à l'environnement	4 478 950	0	0
<i>Exposition permanente</i>	4 478 950		
Restauration de la qualité des écosystèmes	16 091 641	7 902 038	367 500
<i>Réhab vallée riv blanche</i>	12 633 491		
<i>Captages / assainissement</i>	1594400	7902038	367500
<i>Houp géant</i>	1863750		
Mesures de compensation pour les acteurs locaux	6 641 250	0	0
<i>Extraction granulats rivière blanche</i>	6 641 250		
TOTAL	133 609 237	134 277 645	88 199 570

Tableau 11: Détails des coûts de gestion de Cap N'Dua (Source : DENV)

	CAP N'DUA		
	2013	2014	2015
Coûts récurrents	1 438 457	1 549 165	1 386 730
Charge de personnel	0	0	0
Carburant pour les véhicules	0	0	0
Maintenance	750182	880000	880000
<i>Entretien des toilettes sèches</i>	720 000	880 000	880 000
<i>Entretien voies et réseaux</i>	30 182		
Charges locatives	0	0	0
Frais de mission	0	0	0
Loyers et autres charges locatives	0	0	0
Facture et télécommunication	0	0	0
Consommables			
Equipements de terrain de base	0	0	0
Suivi régulier du milieu	688 275	669 165	506 730
<i>Vigie baleines</i>	688 275	669 165	506 730
Coûts investissements	3 330 113	549 250	0
Coûts de construction de nouvelles infrastructures	324 346	549 250	0
<i>Aménagement (poteaux / poutres...)</i>	324 346	549 250	0
Renouvellement du parc automobile et de vedettes	0	0	0
Evaluations socio-économiques			
Evaluations et suivis écologiques			
Formation et éducation à l'environnement	99 000	0	0
<i>Formation accueil vigie</i>	99 000		
Restauration de la qualité des écosystèmes	2 906 767	0	0
<i>Etudes géotechniques et topo wharf anse majic</i>	2 906 767	0	0
Mesures de compensation pour les acteurs locaux	0	0	0
TOTAL	4 768 570	2 098 415	1 386 730

Tableau 12: Détails des coûts de gestion de Netcha/ Madeleine/ Bois du Sud (Source: DENV)

	NETCHA/BDS/Madeleine		
	2013	2014	2015
Coûts récurrents	25 817 336	22 891 080	34 703 577
Charge de personnel	19134906	19173000	23683577
<i>Mise en gestion Netcha-Madeleine</i>	12452076	12348000	16871177
<i>Mise en gestion Bois du Sud</i>	6682830	6825000	6812400
Carburant pour les véhicules	0	0	0
Maintenance	6677430	3702180	11000000
<i>Entretien voies et réseaux - Elagages - ...</i>	5 966 580	2 493 158	4 000 000
<i>Entretien logements et bâtiments, farés...</i>	710850	1209022	7000000
Charges locatives	0	0	0
Frais de mission	0	0	0
Loyers et autres charges locatives	0	0	0
Facture et télécommunication	0	0	0
Consommables			
Equipements de terrain de base	5 000	15 900	20 000
<i>Fournitures d'entretien / petit équipement / autres matières et fournitures</i>	5 000	15 900	20 000
Suivi régulier du milieu	0	0	0
<i>Eradication espèces envahissantes</i>			
Coûts investissements	24 753 451	8 419 678	0
Coûts de construction de nouvelles infrastructures	16 736 351	8 293 678	0
<i>Entretien des voiries BdS</i>	1 894 200		
<i>Aménagement Netcha-Madeleine</i>	1108151	7712928	0
<i>Réhabilitation aires d'accueil BdS</i>	13734000	580750	0
Renouvellement du parc automobile et de vedettes	0	0	0
Evaluations socio-économiques			
Evaluations et suivis écologiques	1348175	126000	0
<i>Etudes Netcha-Madeleine (Aps, plans, audit...)</i>	543900		0
<i>Etudes Bois du sud (Aps, plans, audit.....)</i>	804275	126000	0
Formation et éducation à l'environnement	0	0	0
Restauration de la qualité des écosystèmes	6 668 925	0	0
<i>Sentier botanique Madeleine</i>	2 875 400	0	0
<i>Valorisation des sites Netcha-Madeleine et BdS</i>	3793525	0	0
Mesures de compensation pour les acteurs locaux	0	0	0
TOTAL	50 570 787	31 310 758	34 703 577

ANNEXE 6 : DIFFERENTIEL ENTRE LES SUBVENTIONS ISSUES DES CONVENTIONS CADRES ATTENDUES ET PERÇUES

(Source : Fabien Albouy, CEil, 31/08/2016)

Subventions	2012	2012 attendu	2013	2013 attendu	2016	2016 attendu
Province Sud	61 000 000	87 000 000	61 000 000	113 000 000	61 000 000	61 000 000
Industriels	80 000 000	80 000 000	68 210 500	106 000 000	12 000 000	64 600 000
Vale	64 600 000	64 600 000	52 810 500	85 595 000	0?	52 800 000
Prony Energies	11 400 000	11 400 000	11 400 000	15 105 000	10 000 000	11 400 000
La SLN	4 000 000	4 000 000	4 000 000	5 300 000	2 000 000	400 000
Différenciel (reçue-attendue)	- 26 000 000		- 89 789 500		- 56 200 000	